

COMMUNE  
DE  
1565 VALLON

## ASSEMBLÉE COMMUNALE

### **Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025**

- Début de séance** : 20h00
- Présidence** : Madame la Syndique, Isabelle Guerry
- Lieu** : « La Chaumière »
- Présence** : 27 personnes, 5 membres du Conseil communal, Madame Jessica Bourgeois, Boursière communale, et Madame Carine Celato, Secrétaire communale. Majorité absolue à 17.
- Convocation** : Conformément à la LCo du 25 septembre 1980, modifiée le 11 février 2009 – Insertion dans la Feuille Officielle n° 49 du 05.12.2025 – Affichage au pilier public depuis le 27.11.2025 – Distribution d’avis « Tous ménages » au village, le 29.11.2025 via le Vallon-Nouvelles n° 6 de novembre 2025, parution d’une publication dans l’application iBroye le 28.11.2025.
- Excusés** : Madame Sandrine Baeriswyl  
Madame Olivia Bessaud  
Madame Anne Boinay (courriel reçu le 16.12.2025 à 19h25 mais lu le 17.12.2025 à 08h00, elle n’a donc pas pu être annoncée en direct)  
Monsieur Etienne Boinay (courriel reçu le 16.12.2025 à 19h25 mais lu le 17.12.2025 à 08h00, il n’a donc pas pu être annoncé en direct)
- Scrutateurs** : Monsieur Pierre Waser  
Monsieur Frédéric Collaud
- Procès-verbal** : Madame Carine Celato, Secrétaire communale

Madame Isabelle Guerry, Syndique, procède à la lecture du tractanda.

#### **Tractanda :**

1. Procès-verbal de l’Assemblée communale ordinaire du 3 juin 2025 (ce dernier ne sera pas lu. Il est disponible sur le site internet de la commune et auprès de l’administration communale)
2. Présentation du plan financier 2026-2030
3. Présentation générale du budget
4. Budgets 2026 (ils ne seront pas lus étant à disposition auprès de l’administration communale ainsi que sur le site Internet de la Commune)
  - 4.1 Budget de résultat
  - 4.2 Budget des investissements
    - a) Crédit relatif à l’éclairage public / remplacement luminaires.
  - 4.3 Rapport de la commission financière
  - 4.4 Approbation : du budget de résultat  
du budget des investissements
5. Règlement du cimetière (il ne sera pas lu étant à disposition auprès de l’administration communale ainsi que sur le site Internet de la Commune sous réserve de l’art. 7 al. 3 RELCo)
  - 5.1 Présentation
  - 5.2 Rapport de la commission financière
  - 5.3 Approbation

6. Demande d'octroi d'une garantie de location estimée à Fr. 16'500.— pendant cinq ans pour les travaux d'aménagement pour la crèche de la Clairière à Saint-Aubin.
  - 6.1 Présentation
  - 6.2 Rapport de la commission financière
  - 6.3 Approbation
7. Divers
  - 7.1 Communications du Conseil communal
  - 7.2 Réponses aux questions de l'Assemblée communale précédente
  - 7.3 Parole aux citoyens

Madame Guerry passe au vote pour l'approbation de celui-ci.

L'Assemblée communale n'ayant pas de remarque, le tractanda est approuvé.

### **1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 3 juin 2025**

Madame Isabelle Guerry, Syndique, précise que, comme indiqué dans le tractanda, le procès-verbal de l'Assemblée communale du 3 juin 2025 ne sera pas lu. Il était disponible sur le site internet communal ainsi qu'auprès de l'administration communale.

Monsieur Nicolas Chardonens indique que le nom de Madame Michèle Wilbert, Conseillère communale, est mal orthographié au point 6.1, page 7.

Madame Guerry le remercie et répond que ce dernier sera corrigé.

Madame Guerry passe au vote pour l'approbation de ce dernier.

Pour : 29

Contre : 1

Abstention : 2

Le procès-verbal est approuvé.

Madame Guerry remercie Madame Arlette Beureux, Secrétaire communale ad intérim, pour la rédaction.

### **2. Présentation du plan financier 2026-2030**

Madame Isabelle Guerry, Syndique, passe la parole à Monsieur Gilles Vullième, Conseiller communal en charge des finances.

Monsieur Vullième prend la parole et rappelle que selon la loi sur les finances communales, un plan financier doit être présenté à la commission financière ainsi qu'à l'Assemblée communale. Il n'est pas nécessaire que celui-ci soit précis car il s'agit uniquement de se faire une idée sur les finances des années à venir.

Il ajoute qu'il existe certaines incertitudes liées au Plan d'Assainissement des Finances de l'Etat (PAFE), du référendum en cours y relatif ainsi qu'à l'avenir des écoles. Au sujet de l'augmentation d'impôts, il faudra attendre les comptes 2025 pour avoir une idée réelle des revenus et donc un plan financier plus précis. Toutefois, l'augmentation semble faire son effet et donner une certaine stabilité aux finances communales.

Le plan financier a pour but d'aider à échelonner les investissements et ne pas être surpris de devoir tout faire sur une même année.

## Plan financier

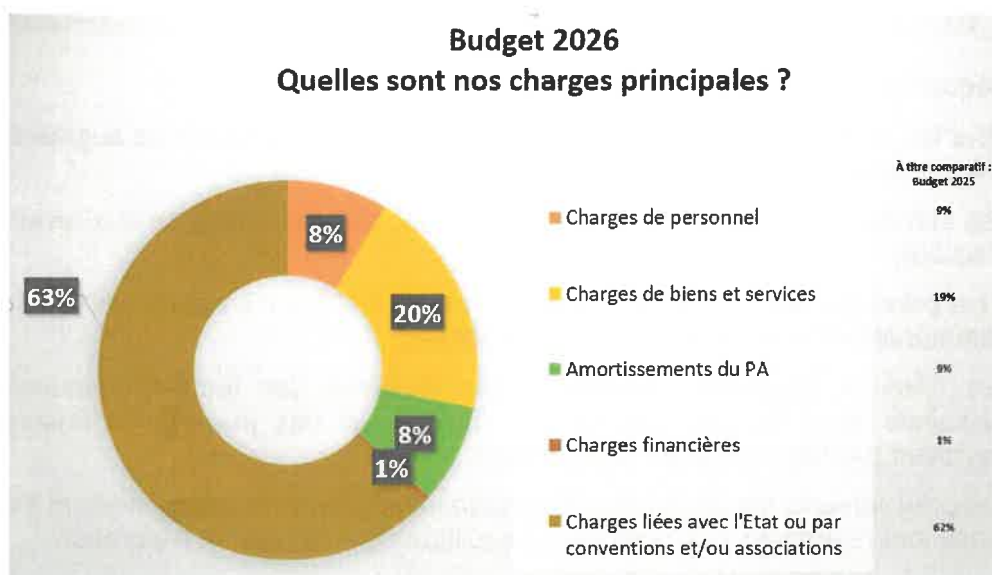
No	Compte	Budget 2026		Plan financier 2027		Plan financier 2028		Plan financier 2029		Plan financier 2030	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	525'100	- 69'440	507'892	- 70'419	500'970	- 70'419	512'136	- 70'419	515'394	- 70'419
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	67'299	- 24'005	66'176	- 24'005	71'964	- 24'005	67'763	- 24'005	68'572	- 24'005
2	FORMATION	682'725	- 2'850	682'991	- 2'850	737'948	- 2'850	756'224	- 2'850	778'966	- 2'850
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	10'290	-	8'400	-	8'400	-	8'400	-	8'400	-
4	SANTÉ	254'877	- 1'500	294'363	- 1'500	301'548	- 1'500	347'839	- 1'500	356'939	- 1'500
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	354'830	- 800	300'317	- 800	303'676	- 800	307'121	- 800	310'655	- 800
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	143'125	- 13'900	163'992	- 16'900	131'583	- 16'900	132'449	- 16'900	133'342	- 16'900
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	339'006	- 234'186	322'683	- 258'813	320'033	- 261'982	323'367	- 265'234	326'788	- 268'573
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	2'000	-	2'000	-	2'000	-	2'000	-	2'000	-
9	FINANCES ET IMPÔTS	34'160	- 1'971'556	46'020	- 1'974'223	48'020	- 1'997'160	49'020	- 2'025'372	51'020	- 2'053'314
<b>Totaux</b>		<b>2'413'412</b>	<b>- 2'318'237</b>	<b>2'394'833</b>	<b>- 2'349'510</b>	<b>2'426'142</b>	<b>- 2'375'615</b>	<b>2'506'319</b>	<b>- 2'407'080</b>	<b>2'552'076</b>	<b>- 2'438'368</b>
<b>Résultat (Bénéfice ou Perte)</b>		<b>- 95'176</b>		<b>45'324</b>		<b>50'526</b>		<b>99'240</b>		<b>113'715</b>	

## Plan financier des investissements

	Budget 2026	Plan financier 2027	Plan financier 2028	Plan financier 2029	Plan financier 2030
0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE					
Installations solaires des bâtiments communaux			100'000.00		
Installation de chauffage - La Chaumière		60'000.00			
Transformation salles de classes en appartements					300'000.00
1 ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE					
Cimetière - Jardin du souvenir				50'000.00	
2 FORMATION					
34 SPORT ET LOISIRS					
4 SANTÉ					
5 PRÉVOYANCE SOCIALE					
6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS					
Eclairage publique	110'000.00				
Arrêt de bus et trottoir		50'000.00			
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE					
8 ÉCONOMIE PUBLIQUE					
9 FINANCES ET IMPÔTS					
	110'000.00	110'000.00	100'000.00	50'000.00	300'000.00

### 3. Présentation générale du budget

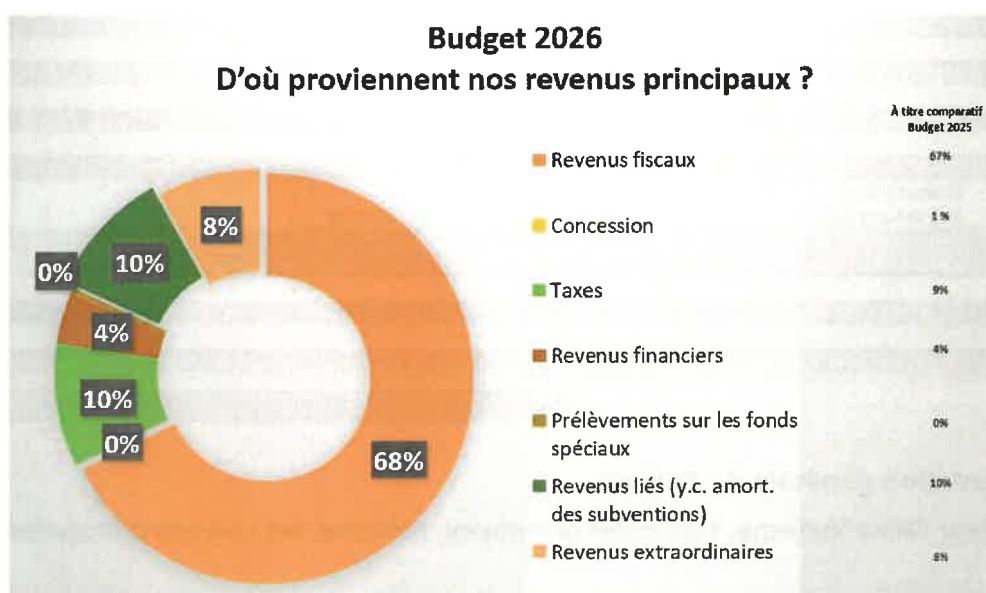
Monsieur Gilles Vullièrne, Conseiller communal, présente les charges principales :



Il développe les points suivants :

- Une baisse de 1% des charges du personnel, par rapport à 2025. Ce compte comprend par exemple les divers jetons de présence des commissions, les salaires des collaboratrices communales ainsi que les cotisations AVS et AI.
- Une augmentation de 1% de charges de biens et services. Cela comprend le matériel de bureau, fournitures scolaires, matériel informatique, transports scolaires, eau, énergie, élimination des déchets, l'entretien des routes et les prestations externes, comme par exemple les prestations juridiques.
- L'amortissement du patrimoine reste identique à l'année précédente. Il s'agit de tous les amortissements. Par exemple, les routes et les bâtiments administratifs.
- Les charges financières restent également identiques à l'année passée. Ce point englobe les intérêts passifs des engagements financiers comme les intérêts sur les emprunts.
- Les charges liées augmentent également de 1% par rapport à 2025. Cela comprend les charges liées à l'État, par convention et/ou par association.

Il présente ensuite les revenus principaux en précisant que la Commune est dépendante des revenus fiscaux.



Il explique également les points suivants :

- Pour les revenus fiscaux, c'est-à-dire tous les impôts, on prévoit une augmentation de 1% par rapport à 2025.
- Les concessions sont estimées à moins de 1%, cela fait référence aux revenus de la glaisière.
- Il est prévu que les taxes et émoluments restent stables. Il s'agit des différentes taxes communales et ventes des vignettes poubelles.
- Les revenus financiers, comprenant les locations des terres communales, des bâtiments ainsi que les intérêts des liquidités et des placements financiers, ne devraient pas faire l'objet de changement.
- Les prélèvements sur les fonds et financement spéciaux restent également à 0%. Ces fonds font références aux comptes à l'équilibre comme l'eau et l'épuration.

- Les revenus liés restent aussi à l'identique. Cela représente la part sur l'impôt cantonal, les remboursements divers (frais de rappels et poursuites), la péréquation financière et les amortissements sur les subventions d'investissement.
- Il est prévu 1% de moins pour les revenus extraordinaires représentant le prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA.

Monsieur Pierre Chardonnens demande quelle a été la méthode utilisée pour l'établissement du plan financier et quels sont les éléments qui ont été pris en compte pour déterminer les projections. Il relève le bon travail qui a été effectué mais souligne que, normalement, un plan financier devrait être fait sur 2 ans et ensuite il devrait s'agir des projections financières.

Monsieur Vuillième relève qu'avec une boursière à 30% le cahier des charges ne peut pas être identique à ce que Monsieur Chardonnens souhaiterait. Il rappelle également qu'étant conscient des nombreuses incertitudes, il s'agit d'une tendance et que nous savons que, durant les années à venir, les charges vont augmenter.

M. Chardonnens redemande les méthodes utilisées. Monsieur Vuillième explique qu'ils se sont appuyés sur les comptes de 2024 et ensuite sur des projections qui viennent de l'Etat. Tout en prenant en compte une augmentation des charges d'environ 1.5% par année.

## 4. Budget 2026

### 4.1 Budget de résultat (annexe 1)

Monsieur Gilles Vuillième, Conseiller communal, présente le budget et détaille les points suivants :

- Une diminution du montant du salaire du personnel administratif, liée à la baisse de pourcentage de la Secrétaire communale qui, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026, réduira son taux de travail à 50% au lieu des 60% actuels.
- Le compte des charges pour l'informatique reste identique car les charges liées au changement du programme informatique ont été transférées de 2025 à 2026, le changement n'ayant pas pu se faire en 2025.
- L'augmentation du compte « Entretien et frais – La Chaumière » s'explique par le projet de remplacement du lave-vaisselle professionnel, devenu difficilement réparable en raison de son ancienneté et de la rareté des pièces de rechange. Il est également prévu de procéder au changement du système HiFi de la salle afin d'avoir un système audio de qualité pour les locataires. Des frais seront également engagés afin de résoudre un problème d'infiltrations d'eau.
- Le montant faisant référence au mandat de la voirie que nous avons avec la Commune de Gletterens reste identique. Il est cependant réparti d'une manière plus précise dans les comptes.
- Nous pouvons constater une augmentation du compte « Matériel de bureau, fournitures scolaires » en raison d'une augmentation des fournitures de base du décompte de la Commune de Saint-Aubin et la demande du Canton de procéder à l'achat d'iPads, pour un montant de Fr. 3'000.--.
- Un changement a été effectué sur les comptes de l'accueil extra-scolaire afin de procéder à la séparation des coûts de l'AES et des subventions pour les parents. Ceci permet un décompte plus précis.
- Des montants concernant les participations communales au financement des prestations complémentaires AI et AVS ont dû être ajoutés en raison du plan d'assainissement des finances de l'Etat (PAFE). L'impact sur le budget 2026 est estimé à un excédent de charges de Fr. 39'873.65.

- Le compte de charges liées « Participations cantonales aux institutions spécialisées et aux handicapés » augmente de Fr. 6'327.40.
- Le compte « Participation au service social de la Broye » baisse de Fr. 27'478.--.
- Les subventions pour l'accueil familial de jour (structure communale) augmentent en raison d'une hausse de la fréquentation.
- Les frais pour l'entretien des routes et de l'éclairage sont estimés à la hausse en raison de la remise en état du chemin du Laret, de la finalisation de l'abaissement de la vitesse à la route du Galicet, du remplacement de l'éclairage de l'église de Carignan ainsi que de l'étude pour la mise en place d'un cédez le passage à la Chaumière.
- Le compte « Étude de modifications routières » présente un montant de Fr. 15'200.— pour le projet d'abaissement de la vitesse à 60 km/h de la route cantonale devant la Buvette ainsi que la sécurisation de la traversée avec, idéalement, la création d'un passage piéton. Ce montant comprend l'étude de faisabilité puis, suivant les préavis cantonaux, la mise à l'enquête.
- Les charges liées à la participation communale à l'AMGV et aux frais de la STEP restent passablement identiques mais sont moins détaillées car la réserve pour l'évacuation des boues sera intégrée aux frais de participation à la STEP.
- Le montant dédié à la participation à l'AIRPG montre une augmentation d'environ Fr. 40'000.— en raison du financement des travaux pour la section de Vallon de Fr. 50'000.— en 2026. Il restera Fr. 15'000.— à payer en 2027. Une vente de terrain pour Fr. 10'000.— est prévue courant de l'année 2026. Le Conseil communal reviendra sur cette vente de terrain lors de la prochaine Assemblée communale, en mai 2026.
- Il a été décidé de prévoir une augmentation de Fr. 50'000.— sur les comptes de revenus des impôts physiques, en raison de l'augmentation de l'impôt communal. Le Conseil communal aurait pu prévoir, selon les estimations, une hausse de Fr. 60'000.— mais a préféré rester prudent.
- Les comptes concernant les impôts sur les gains immobiliers et les plus-values ainsi que les impôts sur les revenus concernent des impôts extraordinaires. Il est donc difficile d'être très précis, compte tenu de la grande fluctuation possible d'une année à l'autre. La méthodologie consiste à établir une moyenne des trois dernières années.

Total charges : Fr. 2'413'412.85

Total revenus : Fr. 2'318'236.70

**Perte de Fr. 95'176.15**

#### **4.2 Budget des investissements (annexe 2)**

Monsieur Gilles Vullièrne, Conseiller communal, continue et présente l'investissement prévu pour l'éclairage public.

Il commence en indiquant que cet investissement découle d'une modification de la loi sur l'énergie par le Grand Conseil fribourgeois. La loi sur l'énergie (LEn) article 5, alinéa 7, demande une extinction nocturne totale ou dynamique. L'ordonnance modifie le règlement sur l'énergie du 20 juin 2023, article 34a, et prévoit une extinction entre 00h00 et 05h00. Le délai pour effectuer les modifications nécessaires a été fixé à 2028.

Monsieur Vullièrne ajoute que le Canton, qui avait auparavant comme ligne de conduite de vouloir tout éclairer, a décidé de changer de méthode en éclairant le moins possible mais d'une manière plus adaptée.

Il précise que, pour la Commune de Vallon, cela représente 90 luminaires à changer. Les têtes de luminaires doivent être remplacées car le matériel actuel ne peut pas intégrer le

pilotage nécessaire pour un éclairage dynamique. La plupart ne sont plus garanties. Les nouvelles têtes seront garanties 10 ans.

Il explique que l'offre, initialement prévue à Fr. 130'000.--, a été revue à la baisse pour un montant de Fr. 110'000.--. Les entreprises Schröder et IB Murten ont également été contactées. IB Murten n'a jamais rendu réponse et Schröder a indiqué ne pas pouvoir concurrencer les prix de Groupe E. Il complète en indiquant que la possibilité de procéder à l'extinction définitive a été étudiée mais abandonnée. Le groupe de travail sur les routes communales a pris note de cette proposition et l'a approuvée.

Pour finir, il relève une amélioration de la qualité de vie avec une forte diminution de la pollution lumineuse, étant donné que les nouvelles têtes de luminaire auraient une plus grande précision d'éclairage et donc moins de répercussions pour les habitations proches des lampadaires. De plus, la consommation électrique pourrait être diminuée d'environ 40%.

### **4.3 Rapport de la commission financière (annexe 3)**

Madame Isabelle Guerry, Syndique, donne la parole à Monsieur Eric Schlüchter, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport. Monsieur Schlüchter remercie Madame la Syndique et procède à la lecture dudit document (annexe 3).

### **4.4 Approbation**

Madame Isabelle Guerry, Syndique, passe la parole à l'Assemblée communale pour les questions liées au budget.

Monsieur Pierre Chardonnens émet les remarques et questions suivantes :

- Il demande des précisions sur ce qui est concerné par l'entretien des espaces verts dans le mandat de voirie avec la Commune de Gletterens ?
- Il est inquiet au sujet des montants engagés pour l'accueil extra-scolaire, les crèches, etc, car le montant représente bientôt 10% du budget.
- Sur le résultat final, si on fait abstraction de tous les artifices comptables, il pense que la situation n'est pas si dramatique et que les estimations fiscales sont sous-estimées de Fr. 100'000.—.
- Il dit toutefois que les citoyens peuvent être très contents de la gestion des finances communales.

Monsieur Vincent Contesse, Conseiller communal, répond que le montant pour l'entretien des espaces verts concerne l'entretien de certains arbres, de la Buvette, du rond-point, la tonte des pelouses et de l'entretien des bords de route. Cela représente effectivement environ 50% du budget.

Madame Guerry répond concernant les montants engagés pour la petite enfance. Elle explique que, selon le point 6 de l'ordre du jour, une nouvelle crèche ouvrira car il manque beaucoup de places d'accueil sur le Canton. Il est donc nécessaire de prévoir une augmentation des charges, en tenant compte du subventionnement des habitants.

Monsieur Frédéric Collaud demande des renseignements supplémentaires quant à la surface concernée par la vente de terrain. Monsieur Stéphane Vessaz, Conseiller communal, explique qu'il s'agit d'environ 3000 m<sup>2</sup> provenant d'un échange de terrain entre la Commune et un agriculteur et qui seront ensuite vendus à l'AIRPG. Plus de précisions seront transmises lors de la demande d'approbation par l'assemblée, une fois que la surface concernée sera définitive. Une autre vente de terrain à l'AIRPG est prévue. Elle touche une parcelle propriété de la paroisse et ne concerne donc pas la Commune.

Monsieur Collaud demande également ce qu'il en est de la glaisière et de la collaboration avec l'entreprise Gasser car, selon lui, cela devrait rapporter de l'argent. Ce qui ne semble pas être le cas actuellement. Monsieur Vessaz relève que l'entreprise Gasser aurait de

moins en moins besoin de terre car ils fabriqueraient moins de tuiles. Un remblayage n'est pas d'actualité dans l'immédiat. Il ne pense pas que cela soit envisageable avant une dizaine d'année, en théorie.

Monsieur Pierre Chardonnens continue sur le sujet de la glaisière en indiquant que, à son avis, la Commune s'est faite biaisée et qu'il avait fait une opposition en demandant un remblayage immédiat, à la dernière demande de permis, mais que cette dernière a été levée par le Conseil communal.

Monsieur Alexandre Ballaman demande si une date est retenue pour le référendum du PAFE et si une étude pour un passage piéton est en projet à la Buvette avec l'abaissement de la vitesse et l'ajout d'un éclairage public.

Monsieur Gilles Vullième répond aux différentes questions de Monsieur Chardonnens en précisant, pour commencer, que les citoyens doivent être solidaires, que ce soit avec les seniors ou la petite-enfance. En ce qui concerne le résultat final, il indique que la Commune a l'obligation, selon la norme MCH2, d'effectuer les amortissements, qualifiés d'artifices comptables par Monsieur Chardonnens. Au sujet des revenus des impôts, il revient sur le fait que cela reste une projection et que l'Exécutif a préféré prévoir à la baisse.

En réponse à Monsieur Ballaman, selon les informations en possession de Monsieur Vullième, il semblerait que le référendum du PAFE soit voté le 26 avril 2026. Le projet de passage piéton est envisagé mais, dans un premier temps, il faut parvenir à diminuer la vitesse sur ce tronçon. Le reste de la sécurisation, passage piéton, luminaire et trottoir sera ensuite négocié avec le SPC.

Monsieur Christophe Guerry propose à Monsieur Vullième de se référer à la Commune d'Estavayer qui a procédé à l'abaissement de la vitesse à l'entrée de la ville en venant depuis Grandcour, sans ajouter de passage piéton.

Monsieur Thierry Billieux rappelle que Lidl va construire une centrale à Corcelles-près-Payerne, augmentant le passage de camions à environ 400 par jour. Tant que la déviation n'est pas effectuée, ces derniers passeront sur la route cantonale. Il propose donc de vite aller de l'avant avec le projet de diminution de la limitation de vitesse.

Monsieur Pierre Chardonnens indique être surpris de voir que la Commune de Missy a fait opposition à la construction du Lidl à Corcelles-près-Payerne mais pas la Commune de Vallon. Monsieur Vessaz explique qu'après consultation des documents soumis à l'enquête, il n'est pas prévu que les camions passent par Vallon mais plutôt par une route de contournement de Payerne. Il ne semblait donc pas nécessaire au Conseil communal de faire opposition.

Monsieur Nicolas Chardonnens revient sur l'éclairage public et le délai de changement à 2028. Il demande quelle serait la sanction si la Commune ne faisait pas le nécessaire dans les délais et s'il serait possible d'économiser encore un peu en attendant 2 ans supplémentaires ou en regroupant les travaux avec les communes alentours, si cela est possible.

Monsieur Vullième explique que la diminution est due au fait que le Groupe E dispose encore d'un stock. Il précise par ailleurs qu'il ne reste que peu de communes qui ne se sont pas encore mises à jour, sans toutefois savoir lesquelles, ce qui ne permet pas d'envisager un regroupement. Plusieurs autres variantes ont été étudiées, mais aucune ne s'est révélée réellement pertinente ni porteuse d'économies significatives. Au contraire, elles présentaient davantage de risques à terme et impliquaient des investissements plus élevés.

Monsieur Vullième ne s'est pas renseigné auprès du Service des communes quant aux sanctions en cas de non-respect du délai. Cependant, il imagine que cela pourrait se traduire par une pénalité et que le Canton pourrait obliger le Groupe E à faire le nécessaire sans que la Commune de Vallon puisse donner son avis.

Madame Isabelle Guerry, Syndique, passe maintenant au vote pour l'approbation des budgets.

### **Budget de résultat et investissement**

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 5

Le budget de résultat et d'investissement est approuvé (annexe 4).

## **5. Règlement du cimetière**

### **5.1 Présentation**

Madame Isabelle Guerry, Syndique, passe la parole à Monsieur Vincent Contesse, Conseiller communal.

Monsieur Vincent Contesse, Conseiller communal, explique que l'ancien règlement date de 1987 et que les lois cantonales sur lesquelles il se base ont évolué, une mise à jour était donc nécessaire.

La tendance actuelle s'oriente de plus en plus vers des crémations et les demandes d'inhumation sont en baisse. Tenant compte de cela, des précisions quant aux crémations devaient être ajoutées.

Il y est également fait mention d'un espace commun, qui n'existe pas encore à ce jour, afin que cette option soit envisageable dans les années à venir. Si un tel projet devait être mis en place, la forme et la conception resteraient à préciser mais un espace libre serait disponible au cimetière.

Quels sont les principaux changements :

- Délai d'inhumation : lors de la mise en terre d'une urne dans une tombe existante, le délai ne se prolongerait plus. La date de la première tombe ferait foi. Ceci afin de simplifier l'organisation des lignes et la désaffectation groupée.
- La mention d'un espace commun a été ajoutée.

Les points importants qui ne changent pas sont :

- Le principe de sépulture à la ligne reste (pas de concession).
- La durée de maintien d'une tombe, pour une inhumation, reste à 20 ans.
- Une désaffectation sera effectuée seulement en cas de besoin de place.
- L'avantage aux personnes domiciliées à Vallon demeure.

Madame Isabelle Guerry, Syndique, demande s'il y a des questions.

Monsieur Pierre Chardonnens explique avoir regardé avec beaucoup d'intérêt le règlement et souhaite transmettre des observations tout en relevant qu'à l'époque du précédent règlement les personnes se faisaient enterrer et non incinérer.

Il transmet que, selon lui, la distance entre les tombes ne semble pas correcte. Il signale également que le règlement se réfère aux successions pour les frais. Mais de plus en plus de personnes refusent les successions, à voir donc si cela pourrait engendrer des problèmes.

Monsieur Chardonnens fait les propositions de modifications suivantes :

- Article 4, alinéa 4 : corriger le Conseil communal peut.
- Article 9, alinéa 3 : il y est dit que la pose d'un monument, pour les urnes cinéraires, ne peut pas se faire avant 3 mois. Selon lui ce délai est trop long, il faudrait le réduire à 1 mois.
- Article 14, alinéa 2 : il est d'avis que les personnes décédées qui se font incinérer et souhaitent être dans un espace commun devraient rester anonymes. Il propose donc de supprimer l'alinéa 2 de l'article 14 faisant mention de la possibilité de mettre une plaquette nominative. Il se réfère au règlement de la Commune de Belmont-Broye chez qui la dépose des cendres se fait sans les urnes et de manière anonyme.
- Article 15 : il propose de supprimer « du présent règlement et aux indications fournies par la Commune. ».
- Article 19, alinéa 2 : Il suggère de baisser le montant du tarif pour la mise des cendres dans l'espace commun à Fr. 150.— au lieu de Fr. 300.—. Il pense également que le budget alloué à la mise en place de cet espace commun, de Fr. 50'000.—, est trop élevé. Selon lui il faudrait économiser sur ce point.

Madame Isabelle Guerry, Syndique, demande une suspension de l'assemblée afin que le Conseil communal puisse se concerter.

Monsieur Vincent Contesse, Conseiller communal, relève que la remarque de Monsieur Pierre Chardonnens, sur l'article 9 et le délai de dépôt pour un monument est pertinente.

La proposition de Monsieur Chardonnens de baisser le montant de la taxe pour la mise des cendres dans l'espace commun à Fr. 150.— est acceptée par le Conseil communal.

Concernant l'anonymisation de l'espace commun, Monsieur Contesse passe la parole à Madame Guerry qui demande l'avis de l'assemblée.

Monsieur Frédéric Collaud demande si l'on parle bien de 4 choix possibles : être enterré, incinéré avec tombe ou dans l'espace commun avec plaquette ou en anonyme.

Monsieur Contesse précise que la plaque dans l'espace commun n'est pas une obligation.

Monsieur Pierre Waser explique qu'il y a plusieurs années un colombarium avait été envisagé mais que l'idée avait été abandonnée car le coût était trop élevé. A son avis, le jardin du souvenir devrait rester anonyme car à long terme l'emplacement prévu pour les plaquettes sera plein alors que la fosse ne le sera pas.

Madame Michèle Wilbert, Conseillère communale, apporte une précision sur l'espace commun. Elle explique que ce dernier donne la possibilité aux familles d'avoir un endroit de recueillement sans devoir s'occuper de l'entretien de la tombe.

Monsieur Claude Contesse revient sur la terminologie et explique qu'effectivement un jardin du souvenir est anonyme mais que dans ce cas nous parlons d'un espace commun, dans lequel le nom est, en général, affiché.

Madame Katia Léchenne propose que lorsque l'endroit prévu pour les plaquettes sera plein, on enlève les noms de la même manière que la durée des tombes.

## **5.2 Rapport de la commission financière (annexe 5)**

Madame Isabelle Guerry, Syndique, donne la parole à Monsieur Pierre-André Fragnière, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport. Monsieur Fragnière remercie Madame la Syndique et procède à la lecture dudit document (annexe 5).

### 5.3 Approbation

Madame Isabelle Guerry, Syndique, passe maintenant au vote pour l'approbation du règlement du cimetière avec les modifications proposées par Monsieur Pierre Chardonnens mais en laissant le choix aux familles de mettre une plaquette dans l'espace commun ou non.

Pour : 21

Contre : 4

Abstention : 7

Le règlement du cimetière est approuvé.

## 6. Demande d'octroi d'une garantie de location estimée à Fr. 16'500.— pendant cinq ans pour les travaux d'aménagement pour la crèche de la Clairière à Saint-Aubin

### 6.1 Présentation

Madame Isabelle Guerry, Syndique, explique que dans un contexte de forte demande de places d'accueil pour la petite enfance, les Communes de Saint-Aubin, Delley-Portalban, Gletterens et Vallon souhaitent soutenir l'installation d'une nouvelle crèche à Saint-Aubin.

Selon l'étude Microgis de 2024 réalisée pour le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), le canton de Fribourg dispose actuellement de 3'759 places préscolaires, ce qui ne couvre que 71.1 % des besoins identifiés. Le manque estimé s'élève à environ 1'500 places pour répondre aux besoins actuels liés à la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. D'ici à 2030, la croissance de la population et l'évolution des modes de travail devraient encore accroître le besoin de 8 % supplémentaires, soit environ 53 nouvelles places à créer pour la région.

Face à ce constat, la Commune de Vallon a été approchée par une association de professionnelles qualifiées en vue d'installer une structure d'accueil préscolaire dans le bâtiment de services nouvellement construit sur le site d'AgriCo, à Saint-Aubin. Ce bâtiment accueille déjà des médecins. Ce projet permettra de répondre à la demande des 4 villages d'apporter un soutien essentiel aux familles et aux entreprises locales.

La nouvelle structure d'accueil prendra la forme d'une association à but non lucratif, gérée par du personnel diplômé et expérimenté dans le domaine de la petite enfance. Les communes ne sont pas impliquées dans la gestion.

La crèche disposera d'une surface de 400 m<sup>2</sup> et offrira 33 places d'accueil préscolaire par jour, réparties comme suit :

- 12 places pour bébés de 0 à 18 mois.
- 21 places pour enfants de 18 mois à 4 ans.

Il est estimé que 85 à 90 familles de la région pourront bénéficier de cette structure, qui offrira des conditions d'accueil de haute qualité, conformes aux exigences du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ). Par ailleurs, les surfaces disponibles pour l'accueil des enfants ont été validées par le SEJ.

Le bâtiment choisi présente plusieurs atouts :

- La crèche sera facilement accessible.
- Un parking est à proximité du bâtiment pour déposer ou venir chercher les enfants.
- La structure bénéficiera d'un jardin d'agrément.
- Le bâtiment se trouve également à proximité de chemins pédestres.

Comme indiqué précédemment, le projet bénéficie du soutien des Communes de Saint-Aubin, Delley-Portalban, Gletterens et Vallon qui reconnaissent l'importance pour le développement régional.

Il est à noter que les familles domiciliées dans les communes de Saint-Aubin, Delley-Portalban, Gletterens et Vallon ainsi que les employés des entreprises locales bénéficieront d'une priorité d'accueil.

Madame Guerry passe maintenant la parole à Monsieur Gilles Vullième pour la présentation de la partie financière.

Monsieur Vullième explique que le coût d'installation et de lancement de la crèche sera assumé par l'association porteuse du projet, avec le soutien des communes partenaires et de subventions publiques.

Dans le cadre de ce projet, il est prévu que la Commune de Saint-Aubin garantisse un prêt bancaire pour l'association pour un montant de CHF 150'000.00. Ce montant constituera un fonds de roulement destiné à assurer la trésorerie nécessaire au démarrage de l'exploitation de la crèche dans l'attente du versement des subventions. Cette garantie sera limitée à 24 mois.

Les locaux pour la crèche nécessitent un aménagement spécifique chiffré à Fr. 300'000.—. Cet investissement sera assumé par le propriétaire du bâtiment, l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF). Cependant, ce dernier demande aux Communes de Saint-Aubin, Delley-Portalban, Gletterens et Vallon de garantir un montant maximum de Fr. 150'000.— sur une période de cinq ans si la crèche devait quitter les locaux. La répartition de ce cautionnement se fera entre les Communes sur la base de la population légale au 31 décembre 2024 :

	Population légale au 31.12.2024	Garantie de location (CHF)
Vallon	534	Fr. 16'000.00
Saint-Aubin	2'030	Fr. 60'000.00
Delley-Portalban	1'319	Fr. 39'000.00
Gletterens	1'161	Fr. 35'000.00
<b>Total</b>	<b>5'044</b>	<b>Fr. 150'000.00</b>

Une convention sera établie entre l'ECPF et les Communes partenaires.

## **6.2 Rapport de la commission financière (annexe 6)**

Madame Isabelle Guerry, Syndique, donne la parole à Madame Déborah Moser, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport. Madame Moser remercie Madame la Syndique et procède à la lecture dudit document (annexe 6).

## **6.3 Approbation**

Monsieur Cyrille Joye demande qui gère l'association de la crèche. Monsieur Vullième ne sait pas. Madame Guerry sait qu'il y a Madame Virginie Rey mais ne connaît pas les autres personnes. Madame Michèle Wilbert précise que les personnes qui ouvrent cette crèche sont des anciennes employées de la crèche de Payerne. Elles ont décidé de partir car certains changements ne leur convenaient pas. Elle précise que les parents qui y plaçaient leurs enfants sont très tristes du départ de ces dames.

Monsieur Joye demande si ces personnes investissent également ou si c'est uniquement les Communes.

Monsieur Vuillème répond que l'association à but non lucratif est validée par le SEJ. Elles investissent également mais n'ont pas pu réunir la totalité des fonds nécessaires et demandent donc le soutien des Communes. Pour information, la Coreb participe également par un prêt de Fr. 25'000.—.

Monsieur Pierre Chardonnens revient sur le risque que prend la Commune en investissant Fr. 16'000.—, si la structure ne fonctionne pas, plus la perte possible par rapport à la prise en charge complémentaire du loyer de Fr. 2'220.—.

Monsieur Vuillème rappelle que le montant de Fr. 16'000.— n'est pas un prêt mais une garantie, il n'est donc pas certain que la Commune doit verser ce montant. De plus, le montant de Fr. 2'220.— est annuel et la participation de Fr. 2'750.— est unique.

Monsieur Cyrille Joye revient sur le rapport de la commission financière et, plus précisément, sur la réserve émise afin d'avoir une vision sur la convention ainsi que sur le fait que les avantages soient égaux aux investissements de la Commune.

Madame Déborah Moser, membre de la commission financière, explique que cette réserve est surtout une sécurité étant donné qu'à l'heure actuelle aucune convention n'est établie.

Madame Isabelle Guerry, Syndique, passe maintenant au vote pour l'approbation de la garantie de location

Pour : 26

Contre : 2

Abstention : 4

La garantie de location est approuvée.

## **7. Divers**

### **7.1 Communications du Conseil communal**

Monsieur Stéphane Vessaz, Conseiller communal, transmet quelques informations concernant l'état d'avancement des travaux de revitalisation de la Petite Glâne.

Il explique que les travaux sont actuellement arrêtés pour la pause hivernale et qu'ils devraient, normalement reprendre dès mars 2026.

Il indique ensuite que, sur le secteur de Vallon, le décapage est réalisé et le montage des digues est presque terminé. Au printemps prochain, les travaux reprendront pour l'excavation et le modelage du lit de la rivière. La fin des travaux de terrassement est prévue pour l'automne 2026, suivie des plantations de la végétation entre automne 2026 et printemps 2027.

Il transmet à l'assemblée un point particulier au sujet du déversoir du Chaffard. En effet, cet ouvrage destiné à dévier une partie des eaux vers le ruisseau du Grand fossé en cas de crue importante, a été implanté au mauvais endroit par le géomètre. Plus précisément à 9m de l'endroit prévu initialement. Pour cette raison, le projet a dû être révisé localement, avec l'accord des propriétaires concernés et de la Commune. La validation de cette modification dans le cadre du permis de construire est actuellement en cours à la Préfecture. Les surcoûts liés à cette erreur seront pris en charge par le géomètre, qui a reconnu sa responsabilité.

Il signale que des découvertes archéologiques ont été faites cet été dans une zone située depuis le pont du Chaffard en direction de Grandcour. Une grande quantité de matériel antique a été mise au jour, notamment des tessons de céramiques, des fragments de

tuiles et des objets en fer. Environ 60 prélèvements au total. Deux structures archéologiques importantes ont également été découvertes. Un bassin rectangulaire en bois et un puits. Dans cette même zone, 22 pièces de monnaie datant d'environ 300 ou 400 ans après Jésus-Christ ont été trouvées.

Cependant, ces fouilles archéologiques n'ont pas provoqué d'arrêt du chantier et l'AIRPG souhaiterait, à terme, poser des panneaux didactiques à l'endroit des découvertes.

Monsieur Pierre Chardonnens aimerait savoir comment est envisagé l'avenir avec cette revitalisation. Combien vont coûter les frais d'exploitation et quelle sera la différence par rapport à la situation actuelle.

Monsieur Vessaz répond que les frais d'exploitation ne devraient pas coûter plus cher que maintenant, tenant compte de la convention qui est en place depuis de nombreuses années et faisant partie des statuts de l'AIRPG.

Monsieur Vessaz reprend la parole afin de transmettre quelques informations sur le projet du site scolaire à Saint-Aubin. Il dit qu'à l'heure actuelle il n'y a pas de nouvelles majeures par rapport à ce qui avait été présenté lors de la dernière Assemblée communale.

Toutefois, il rappelle que la Commune de Saint-Aubin a décidé de lancer un concours d'architecture pour ce projet. Ce dernier est toujours ouvert et, aux dernières nouvelles, 17 bureaux d'architectes se sont inscrits, ce qui démontre un bel intérêt.

La délibération du jury est prévue en mars 2026, après le dépôt des projets et maquettes fin février, et le Conseil communal de Vallon a été invité à faire partie du jury.

Madame Isabelle Guerry communique que le mandat avec Pro Senectute a été reconduit de 2 ans pour 2026 et 2027, et que la Commune de Gletterens a rejoint le projet. Une nouvelle chargée de projet a été engagée, à 20% contre 10%, précédemment, il s'agit de Madame Marjorie Bachmann.

Madame Guerry en profite également pour remercier la commission animation, culturelle et seniors pour son excellent travail. Monsieur Claude Wessel est présent et l'assemblée les remercie par applaudissement.

Madame Guerry souhaite maintenant transmettre quelques communications sur les élections 2026. Elle explique que Monsieur Stéphane Vessaz et elle-même ne se représenteront pas. En revanche, Madame Michèle Wilbert ainsi que Messieurs Gilles Vullièrme et Vincent Contesse ont choisi de se représenter. Elle rappelle les conditions pour être candidat et indique que les listes devront être déposées jusqu'au 26 janvier 2026, 12h00. Madame Carine Celato, Secrétaire communale, précise qu'à cette occasion, le guichet communal sera ouvert de 11h00 à 12h00.

Madame Isabelle Guerry, Syndique, et Monsieur Stéphane Vessaz, Vice-Syndic, font des discours de remerciements et reçoivent des cadeaux de la part de leurs collègues de l'Exécutif, après un mot de remerciements tenu par Monsieur Vincent Contesse, Conseiller communal.

## **7.2 Réponse aux questions des assemblées précédentes**

Aucune réponse à transmettre. Il a été répondu à toutes les questions directement durant l'assemblée ou par e-mail.

### 7.3 Parole aux citoyens :

Monsieur Nicolas Chardonnens intervient avec 4 requêtes :

- Règlement du cimetière, article 14, alinéa 2, espace commun, il relève qu'il serait pertinent d'indiquer le coût de la plaquette. Monsieur Vincent Contesse, Conseiller communal, se renseignera.
- Il signale ne pas avoir trouvé le règlement d'application, en lien avec le règlement du personnel communal, sur le site internet et demande s'il en existe un. Monsieur Gilles Vullièrme répond qu'il y a bien un règlement d'application et qu'il sera ajouté sur le site communal.
- Il demande s'il est possible que la distribution du Vallon-Nouvelles se fasse plus tôt lorsque des dates sont communiquées. Il demande s'il est possible d'anticiper la publication à la mi-novembre, pour l'édition annonçant les fenêtres de l'Avent et la Saint-Nicolas.
- Il se questionne également sur le type d'activité commerciale ou artisanale qui peuvent être effectuées dans le village ? Monsieur Stéphane Vessaz répond qu'il faudrait regarder sur le règlement communal. Mais il pense que des travaux normaux, agricole par exemple, sont autorisés. Monsieur Vessaz demande à Monsieur Chardonnens ce qui le gêne. Il explique alors voir passer un certain nombre de véhicules sur des remorques et, avec certaines portes de garage ouvertes, il voit des lifts, ce qui laisse à penser que des activités lucratives pourraient s'y passer. Monsieur Vessaz annonce donc que le Conseil communal restera attentif et procédera à des contrôles.

Monsieur Eric Schlüchter demande si des taxes de séjour pour les Airbnb sont perçues par la Commune. Madame Carine Celato répond qu'elle doit fournir les noms des détenteurs de Airbnb au Canton mais ne sait pas la suite qui y est donnée. Madame Jessica Bourgeois, Boursière communale, indique ne pas recevoir d'argent pour cela. Madame Celato se renseignera à ce sujet et reviendra vers Monsieur Schlüchter.

Monsieur Frédéric Collaud demande si un bilan a été effectué suite à la fermeture du chemin AF, route du Chêne. Monsieur Gilles Vullièrme indique ne pas avoir effectué de bilan. Cependant, il a remarqué que, globalement, les restrictions semblent être respectées. Il complète en indiquant que, pour la suite, il est prévu de traiter le secteur de la Bochonna. Monsieur Christophe Guerry indique que, sur 27 contrôles, 3 véhicules ont été dénoncés et une personne était en infraction sur la Loi sur les étrangers.

Monsieur Frédéric Collaud relève que certains piétons pensent que la route leur est priorisée. Il a dû, à plusieurs reprises, arrêter son convoi et a régulièrement des remarques qu'il ne devrait pas circuler sur ce chemin alors que la priorité des chemin AF est à l'agriculture. Monsieur Vullièrme explique qu'il va étudier les possibilités afin de résoudre cette problématique.

Monsieur Cyrille Joye fait de la publicité pour la manifestation du tir en campagne organisée par la société de tir de Vallon, du 28 au 31 mai 2026. Il donne des précisions sur le programme :

- Jeudi 28 mai, le soir : loto.
- Vendredi 29 mai, le soir : bal avec un groupe de musique.
- Samedi 30 mai : les tirs durant la journée suivis d'une soirée festive avec des groupes de musique.
- Dimanche 31 mai : fin des tirs.

Il en profite pour faire appel au soutien des habitants en proposant des commandes de vins.

Monsieur Pierre Chardonnens revient sur la publication de la copie du cadastre du bruit dans l'édition du mois de novembre du Vallon-Nouvelles et indique ne pas le comprendre. Il propose de faire un prochain article avec une comparaison entre avant et après. Il demande également pourquoi les atterrissages se font toujours dans le même sens et que, à environ 11h45, il y a donc énormément de bruit pour les habitants de Vallon. Il ne comprend pas pourquoi l'armée ne change pas de sens régulièrement, et souhaite que le Conseil communal agisse par le biais de ses représentations dans les associations régionales.

De plus, il relève qu'un certain nombre de vols privés ont été autorisés à Swiss Aéroport mais il se demande si cela est bien justifié au niveau environnemental. Il se demande, entre autres, combien de personnes sont dans ces vols.

Pour finir, il demande au Conseil communal de faire un retour, lors d'une prochaine assemblée communale, sur la mise à jour des coûts et investissements quant à l'EPARSE.

Monsieur Gilles Vullièrme répond au sujet du cadastre du bruit. Il explique que les courbes pour Vallon sont entre 55 et 60 décibels. Il y a donc effectivement une sensible augmentation du bruit mais, normalement, aucun impact sur la valeur des constructions et du terrain. Il reste toutefois à voir si le DDPS serait ouvert, en cas de besoin, au financement des possibles changements de vitrages ou autres travaux.

Monsieur Vullièrme indique aussi que 60% des décollages se font en direction de Cugy et 40% en direction de Vallon. Monsieur Vullièrme prendra des renseignements complémentaires à ce sujet.

Il explique encore que, certes une augmentation des vols privés a été acceptée, mais que ces vols concernent principalement des entreprises qui envoient ou se font livrer du matériel. Ils sont donc principalement chargés par du matériel et non par des passagers.

Au sujet de l'EPARSE, Monsieur Vullièrme prend note de la demande de Monsieur Chardonnens mais explique que les représentants communaux font déjà tout ce qui est en leur pouvoir afin de trouver les meilleurs compromis possibles et une clé de répartition équitable pour les différentes communes. Ils demandent chaque année des informations à jour sur les coûts.

Monsieur Marcel Guinnard demande si un poulailler est en projet à Carignan, du côté de Grandcour, en face de chez Monsieur Schulé.

Monsieur Stéphane Vessaz, répond qu'il a été demandé à la Commune de Grandcour de prévenir la Commune de Vallon en cas de mise à l'enquête et que ce projet est surveillé. Il ajoute que pour le moment, à sa connaissance, il n'y a pas eu de mise à l'enquête. Toutefois, si cela devait être le cas, le Conseil communal fera opposition au niveau des nuisances liées aux odeurs.

Pour conclure, Madame la Présidente remercie toutes les personnes de cette assemblée pour leur présence ainsi que leur confiance, leur souhaite de belles fêtes de fin d'année et les invite à partager le verre de l'amitié.

Il est 22 h 41 lorsque Madame la Présidente clôt cette assemblée.

La Secrétaire :



C. Celato

La Présidente :

I. Guerry

I. Guerry

**Budget par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	<b>525'100.00</b>	<b>69'440.00</b>	<b>468'025.50</b>	<b>66'940.00</b>	<b>461'176.31</b>	<b>67'783.80</b>
<b>01</b>	<b>Législatif et exécutif</b>	<b>96'540.00</b>		<b>92'175.00</b>		<b>89'405.45</b>	
<b>011</b>	<b>Législatif</b>	<b>8'400.00</b>		<b>8'200.00</b>		<b>8'483.30</b>	
<b>0110</b>	<b>Législatif</b>	<b>8'400.00</b>		<b>8'200.00</b>		<b>8'483.30</b>	
0110.3000.00	Jetons de présences, commission financière	900.00		950.00		960.00	
0110.3000.02	Rémunération des scrutateurs	800.00		850.00		693.00	
0110.3102.00	Imprimés et publications	2'500.00		2'500.00		2'390.70	
0110.3130.00	Prestations de services de tiers, affranchissements					548.00	
0110.3132.00	Honoraires de l'organe de révision	4'200.00		3'900.00		3'891.60	
<b>012</b>	<b>Exécutif</b>	<b>88'140.00</b>		<b>83'975.00</b>		<b>80'922.15</b>	
<b>0120</b>	<b>Exécutif</b>	<b>88'140.00</b>		<b>83'975.00</b>		<b>80'922.15</b>	
0120.3000.00	Jetons de présences du conseil communal	31'000.00		32'000.00		28'700.00	
0120.3000.01	Vacations du conseil communal	41'800.00		38'000.00		38'623.35	
0120.3050.00	Cotisation patronales AVS, AI, APG, frais admin.	9'000.00		8'200.00		7'999.20	
0120.3053.00	Cotisation patronales à l'assurance accidents	100.00		75.00		87.10	
0120.3054.00	Cotisation patronales AF	1'890.00		1'500.00		1'479.35	
0120.3055.00	Cotisations patronales à l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie	850.00		800.00		757.35	
0120.3099.00	Repas de fin d'année, excursions, cadeaux	1'000.00		1'000.00		700.00	
0120.3170.00	Frais de déplacements du conseil communal	2'500.00		2'400.00		2'575.80	
<b>02</b>	<b>Services généraux</b>	<b>428'560.00</b>	<b>69'440.00</b>	<b>375'850.50</b>	<b>66'940.00</b>	<b>371'770.86</b>	<b>67'783.80</b>
<b>021</b>	<b>Administration des finances et des contributions</b>	<b>60'160.00</b>	<b>3'000.00</b>	<b>55'852.00</b>	<b>2'500.00</b>	<b>61'431.67</b>	<b>2'842.65</b>
<b>0210</b>	<b>Administration des finances et des contributions</b>	<b>60'160.00</b>	<b>3'000.00</b>	<b>55'852.00</b>	<b>2'500.00</b>	<b>61'431.67</b>	<b>2'842.65</b>
0210.3010.00	Salaires du personnel du secteur financier	30'300.00		27'200.00		31'009.55	
0210.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	2'100.00		1'847.00		2'174.20	
0210.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	1'250.00		1'050.00		1'195.20	
0210.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	320.00		285.00		323.70	
0210.3054.00	Cotisations patronales à la caisse de compensation pour allocations familiales	780.00		735.00		768.95	
0210.3055.00	Cotisations patronales à l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie	210.00		185.00		212.90	
0210.3130.00	Frais bancaires et postaux	700.00		650.00		699.77	
0210.3611.00	Frais de perception impôts par le canton	18'000.00		18'000.00		16'209.05	
0210.3611.01	Frais de rappels et de poursuites	3'000.00		2'500.00		4'147.55	

**Budget par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>0210</b>	<b>Administration des finances et des contributions</b>	<b>60'160.00</b>	<b>3'000.00</b>	<b>55'852.00</b>	<b>2'500.00</b>	<b>61'431.67</b>	<b>2'842.65</b>
0210.3611.02	Escomptes	3'500.00		3'400.00		4'690.80	
0210.4611.00	Rembours. frais de rappel et poursuites		3'000.00		2'500.00		2'842.65
<b>022</b>	<b>Services généraux, autres</b>	<b>156'630.00</b>	<b>2'000.00</b>	<b>149'410.00</b>	<b>2'000.00</b>	<b>149'406.50</b>	<b>2'194.90</b>
<b>0220</b>	<b>Services généraux, autres</b>	<b>156'630.00</b>	<b>2'000.00</b>	<b>149'410.00</b>	<b>2'000.00</b>	<b>149'406.50</b>	<b>2'194.90</b>
0220.3010.00	Salaires du personnel administratif	43'600.00		51'200.00		61'006.05	
0220.3040.00	Allocations pour enfants et allocations de formation	2'880.00		3'240.00		3'600.00	
0220.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, AC et frais administratifs	3'000.00		3'500.00		3'997.75	
0220.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	1'600.00		1'900.00		2'157.00	
0220.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	500.00		530.00		581.45	
0220.3054.00	Cotisations patronales à la caisse de compensation pour allocations familiales	1'100.00		1'390.00		1'415.85	
0220.3055.00	Cotisations patronales à l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie	320.00		370.00		355.05	
0220.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	500.00		200.00			
0220.3100.00	Matériel de bureau	2'500.00		2'500.00		2'092.95	
0220.3102.00	Imprimés et publication	2'000.00		2'500.00		1'202.95	
0220.3110.00	Meubles et appareils de bureau	500.00		500.00			
0220.3113.00	Matériel informatique	500.00		500.00		527.00	
0220.3118.00	Acquisition de logiciels et de licences	880.00		800.00		4'772.70	
0220.3130.01	Téléphones, affranchissements	5'500.00		5'000.00		5'331.65	
0220.3130.03	Prestations de tiers, boursière	1'000.00		1'000.00			
0220.3130.04	Honoraires service juridique et conseils financiers	1'000.00		1'000.00		5'236.15	
0220.3130.05	Emoluments Chancellerie, Registre Foncier, droits auteurs	1'000.00		1'000.00		1'448.15	
0220.3133.00	Charges pour l'informatique	25'800.00		25'520.00		12'798.55	
0220.3134.00	Primes d'assurances de choses	6'500.00		6'500.00		6'052.90	
0220.3162.00	Abonnement de service imprimantes / photocopieurs	4'000.00		4'800.00		4'812.10	
0220.3170.00	Frais de réceptions et délégations	9'600.00		6'000.00		10'161.55	
0220.3170.03	Frais de déplacement du personnel administratif	150.00		100.00		135.00	
0220.3199.00	Autres charges d'exploitation					513.50	
0220.3300.60	Amortissement mobilier et mat. Informatique	1'500.00		2'160.00		1'990.15	
0220.3320.00	Amortissements planifiés logiciels	16'250.00		3'700.00		2'081.95-	
0220.3636.00	Cotisations aux associations régionales	13'950.00		13'000.00		13'192.20	
0220.3636.01	Dons aux sociétés et associations locales	3'000.00		3'000.00		1'900.00	
0220.3636.02	Participations aux manifestations des sociétés locales	5'500.00		5'500.00		4'101.80	
0220.3636.03	Cadeaux et jubilés en faveur des habitants, du personnel	2'000.00		2'000.00		2'106.00	

**Budget par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>0220</b>	<b>Services généraux, autres</b>	<b>156'630.00</b>	<b>2'000.00</b>	<b>149'410.00</b>	<b>2'000.00</b>	<b>149'406.50</b>	<b>2'194.90</b>
0220.4210.00	Emoluments administratifs		2'000.00		2'000.00		2'194.90
<b>029</b>	<b>Immeubles administratifs</b>	<b>211'770.00</b>	<b>64'440.00</b>	<b>170'588.50</b>	<b>62'440.00</b>	<b>160'932.69</b>	<b>62'746.25</b>
<b>0290</b>	<b>Immeubles administratifs</b>	<b>211'770.00</b>	<b>64'440.00</b>	<b>170'588.50</b>	<b>62'440.00</b>	<b>160'932.69</b>	<b>62'746.25</b>
0290.3010.00	Salaires du personnel de conciergerie	1'500.00		2'600.00		1'050.00	
0290.3010.01	Gérance de la Buvette	4'500.00		4'400.00		4'450.00	
0290.3010.02	Gérance de la Chaumière	3'000.00		3'000.00		3'000.00	
0290.3050.00	Cotisation patronales AVS, AI, AC et frais administratifs	700.00		702.30		491.10	
0290.3053.00	Cotisations patronales à l'assuranc accident	70.00		69.55		94.40	
0290.3054.00	Cotisations patronales à la caisse de compensation pour allocations familiales	250.00		249.50		190.50	
0290.3055.00	Cotisation patronales à l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie	100.00		67.15		50.20	
0290.3120.00	Eau, énergie, élimination déchets - Bâtiments communaux	11'000.00		12'000.00		6'779.70	
0290.3120.01	Eau, énergie, élimination déchets - La Buvette	1'500.00		1'500.00		1'704.10	
0290.3120.02	Eau, énergie, élimination déchets - La Chaumière	3'000.00		2'000.00		5'141.80	
0290.3120.04	Eau, énergie, élimination déchets - Local jeunesse	600.00		650.00		465.15	
0290.3144.00	Entretien du bâtiment administratif	6'500.00		5'000.00		7'129.69	
0290.3144.01	Entretien et frais La Buvette	5'000.00		5'000.00		4'374.85	
0290.3144.02	Entretien et frais La Chaumière	37'150.00		14'100.00		8'230.50	
0290.3144.03	Entretien et frais Appartements et bâtiment	5'000.00		5'000.00		3'355.65	
0290.3144.04	Entretien et frais bâtiments édilité	1'000.00		1'000.00		855.80	
0290.3144.05	Mandat de voirie - Entretien des bâtiments communaux	7'400.00		3'250.00		3'250.00	
0290.3144.06	Mandat de voirie - Entretien des espaces verts	18'500.00					
0290.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments administratifs	105'000.00		110'000.00		110'319.25	
0290.4470.00	Revenu locatif des appartements du patrimoine administratif		34'440.00		34'440.00		34'440.00
0290.4472.02	Location La Buvette		16'000.00		14'000.00		14'053.75
0290.4472.03	Location La Chaumière		14'000.00		14'000.00		14'252.50

**Budget par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>1</b>	<b>ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE</b>	<b>67'299.00</b>	<b>24'005.00</b>	<b>51'550.95</b>	<b>22'005.00</b>	<b>61'827.16</b>	<b>23'603.55</b>
<b>14</b>	<b>Questions juridiques</b>	<b>31'099.00</b>	<b>1'305.00</b>	<b>15'000.00</b>	<b>1'305.00</b>	<b>24'017.50</b>	<b>1'305.00</b>
<b>140</b>	<b>Questions juridiques</b>	<b>31'099.00</b>	<b>1'305.00</b>	<b>15'000.00</b>	<b>1'305.00</b>	<b>24'017.50</b>	<b>1'305.00</b>
<b>1400</b>	<b>Questions juridiques générales</b>	<b>31'099.00</b>	<b>1'305.00</b>	<b>15'000.00</b>	<b>1'305.00</b>	<b>24'017.50</b>	<b>1'305.00</b>
1400.3611.00	Participation aux frais de service tuteur officiel	26'099.00		15'000.00		21'067.50	
1400.3612.00	Frais de curatelles, rémunération des curateurs	5'000.00				2'950.00	
1400.4660.10	Amortissement planifié des subventions d'investissements des entreprises publiques portées au passif		1'305.00		1'305.00		1'305.00
<b>15</b>	<b>Service du feu</b>	<b>33'000.00</b>	<b>22'700.00</b>	<b>33'700.00</b>	<b>20'700.00</b>	<b>30'637.66</b>	<b>21'933.55</b>
<b>150</b>	<b>Service du feu</b>	<b>33'000.00</b>	<b>22'700.00</b>	<b>33'700.00</b>	<b>20'700.00</b>	<b>30'637.66</b>	<b>21'933.55</b>
<b>1500</b>	<b>Service du feu communal</b>		<b>17'000.00</b>	<b>100.00</b>	<b>15'000.00</b>		<b>16'233.55</b>
1500.3611.00	Participation aux centres de renforts cantonaux			100.00			
1500.4200.00	Taxes non-pompiers		17'000.00		15'000.00		16'233.55
<b>1506</b>	<b>Service du feu, organisation régionale</b>	<b>33'000.00</b>	<b>5'700.00</b>	<b>33'600.00</b>	<b>5'700.00</b>	<b>30'637.66</b>	<b>5'700.00</b>
1506.3612.02	Participation ADIS Broye	33'000.00		33'600.00		30'637.66	
1506.4470.00	Location local pompiers		5'700.00		5'700.00		5'700.00
<b>16</b>	<b>Défense</b>	<b>3'200.00</b>		<b>2'850.95</b>		<b>7'172.00</b>	<b>365.00</b>
<b>161</b>	<b>Défense militaire</b>					<b>4'242.95</b>	
<b>1610</b>	<b>Défense militaire</b>					<b>4'242.95</b>	
1610.3000.01	Entretien ciblérie					4'242.95	
<b>162</b>	<b>Défense civile</b>	<b>3'200.00</b>		<b>2'850.95</b>		<b>2'929.05</b>	<b>365.00</b>
<b>1620</b>	<b>Protection civile</b>	<b>3'200.00</b>		<b>2'850.95</b>		<b>2'929.05</b>	<b>365.00</b>
1620.3120.00	Eau, énergie, élimination déchets - Abri PC	2'000.00		1'500.00		1'968.50	
1620.3631.00	Participation à la PC cantonale	1'200.00		1'350.95		960.55	
1620.4470.00	Location de l'Abri PC						365.00

**Budget par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>2</b>	<b>FORMATION</b>	<b>682'725.35</b>	<b>2'850.00</b>	<b>681'180.45</b>	<b>1'000.00</b>	<b>645'927.45</b>	<b>395.20</b>
<b>21</b>	<b>Scolarité obligatoire</b>	<b>562'078.65</b>	<b>2'850.00</b>	<b>566'341.55</b>	<b>1'000.00</b>	<b>537'576.05</b>	<b>395.20</b>
<b>211</b>	<b>Ecole primaire I (école enfantine)</b>	<b>41'416.25</b>		<b>41'245.80</b>		<b>40'395.05</b>	
<b>2110</b>	<b>Ecole primaire I (école enfantine)</b>	<b>41'416.25</b>		<b>41'245.80</b>		<b>40'395.05</b>	
2110.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	41'416.25		41'245.80		40'395.05	
<b>212</b>	<b>Ecole primaire II</b>	<b>266'396.40</b>	<b>1'000.00</b>	<b>242'037.95</b>	<b>1'000.00</b>	<b>237'723.80</b>	<b>395.20</b>
<b>2120</b>	<b>Ecole primaire II</b>	<b>266'396.40</b>	<b>1'000.00</b>	<b>242'037.95</b>	<b>1'000.00</b>	<b>237'723.80</b>	<b>395.20</b>
2120.3100.00	Matériel de bureau, fournitures scolaires	35'800.00		22'000.00		23'778.20	
2120.3111.01	Participation aux frais de transports scolaires	45'000.00		40'000.00		40'000.00	
2120.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	178'596.40		173'537.95		167'835.60	
2120.3612.01	Participation à la salle de Sport de St-Aubin	7'000.00		6'500.00		6'110.00	
2120.4631.00	Subvention cantonale pour frais scolaires		1'000.00		1'000.00		395.20
<b>213</b>	<b>Ecole du cycle d'orientation</b>	<b>193'246.00</b>		<b>193'812.80</b>		<b>192'473.80</b>	
<b>2130</b>	<b>Ecole du cycle d'orientation</b>	<b>193'246.00</b>		<b>193'812.80</b>		<b>192'473.80</b>	
2130.3612.00	Participation aux dépenses cantonales cycle d'orientation	193'246.00		193'812.80		192'473.80	
<b>217</b>	<b>Bâtiments scolaires</b>	<b>25'830.00</b>	<b>1'850.00</b>	<b>49'145.00</b>		<b>37'264.55</b>	
<b>2170</b>	<b>Bâtiments scolaires</b>	<b>25'830.00</b>	<b>1'850.00</b>	<b>49'145.00</b>		<b>37'264.55</b>	
2170.3010.01	Salaires du personnel de l'exploitation, concierge	7'500.00		6'150.00		7'524.20	
2170.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC et frais administratifs	530.00		450.00		443.95	
2170.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance accidents	55.00		45.00		66.70	
2170.3054.00	Cotisations patronales à la caisse de compensation pour allocations familiales	190.00		155.00		156.90	
2170.3055.00	Cotisation patronales à l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie	55.00		45.00		43.55	
2170.3101.01	Achat de marchandises et de matériel			1'000.00		303.45	
2170.3120.00	Eau, énergie, élimination déchets - Bâtiments des écoles	12'500.00		10'500.00		11'125.40	
2170.3144.00	Entretien et frais des bâtiments Ecole	5'000.00		18'000.00		4'800.40	
2170.3144.01	Mandat de voirie - Entretien du bâtiment scolaire et salles de classes			12'800.00		12'800.00	
2170.4660.10	Amortissement de la subvention cantonale		1'850.00				
<b>218</b>	<b>Accueil extra-scolaire (AES)</b>	<b>33'990.00</b>		<b>38'900.00</b>		<b>28'953.85</b>	
<b>2180</b>	<b>Accueil extra-scolaire</b>	<b>33'990.00</b>		<b>38'900.00</b>		<b>28'953.85</b>	
2180.3612.00	Participation à d'autres AES Accueil Extra-scolaire	27'990.00		38'900.00		22'538.35	

**Budget par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>2180</b>	<b>Accueil extra-scolaire</b>	<b>33'990.00</b>		<b>38'900.00</b>		<b>28'953.85</b>	
2180.3637.00	Subvention aux parents accueils Extra-Scolaires	6'000.00				6'415.50	
<b>219</b>	<b>Scolarité obligatoire non mentionné ailleurs</b>	<b>1'200.00</b>		<b>1'200.00</b>		<b>765.00</b>	
<b>2190</b>	<b>Scolarité obligatoire non mentionné ailleurs</b>	<b>1'200.00</b>		<b>1'200.00</b>		<b>765.00</b>	
2190.3000.00	Jetons de présences, conseils des parents	1'000.00		1'000.00		640.00	
2190.3190.00	Redevance droits auteurs	200.00		200.00		125.00	
<b>22</b>	<b>Ecoles spécialisées</b>	<b>113'146.70</b>		<b>107'338.90</b>		<b>101'071.55</b>	
<b>220</b>	<b>Ecoles spécialisées</b>	<b>113'146.70</b>		<b>107'338.90</b>		<b>101'071.55</b>	
<b>2200</b>	<b>Ecoles spécialisées</b>	<b>113'146.70</b>		<b>107'338.90</b>		<b>101'071.55</b>	
2200.3611.00	Part aux mesures pédago-thérapeutiques	3'926.90		3'897.65		3'713.30	
2200.3611.02	Contrib. cours spécialisés (logopédie, psychologue)	23'440.10		25'616.30		23'560.70	
2200.3631.00	Part des communes aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées	84'279.70		77'324.95		73'665.55	
2200.3637.00	Frais de déplacement au cours spécialisés (logopédie, psychologue)	1'500.00		500.00		132.00	
<b>23</b>	<b>Formation professionnelle initiale</b>	<b>7'500.00</b>		<b>7'500.00</b>		<b>7'279.85</b>	
<b>230</b>	<b>Formation professionnelle initiale</b>	<b>7'500.00</b>		<b>7'500.00</b>		<b>7'279.85</b>	
<b>2300</b>	<b>Formation professionnelle initiale</b>	<b>7'500.00</b>		<b>7'500.00</b>		<b>7'279.85</b>	
2300.3611.00	Part au Service de la formation professionnelle cantonale	2'500.00		2'500.00		3'279.85	
2300.3611.01	Part aux frais de déplacements	5'000.00		5'000.00		4'000.00	

**Budget par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>3</b>	<b>CULTURE, SPORT ET LOISIRS</b>	<b>10'290.40</b>		<b>9'116.90</b>		<b>5'961.55</b>	
<b>32</b>	<b>Culture, autres</b>	<b>5'190.40</b>		<b>6'616.90</b>		<b>4'741.55</b>	
<b>321</b>	<b>Bibliothèque et littérature</b>	<b>3'000.00</b>		<b>3'000.00</b>		<b>2'738.40</b>	
<b>3210</b>	<b>Bibliothèque publique</b>	<b>3'000.00</b>		<b>3'000.00</b>		<b>2'738.40</b>	
3210.3632.00	Part. à la bibliothèque communale St-Aubin	3'000.00		3'000.00		2'738.40	
<b>322</b>	<b>Musique et théâtre</b>	<b>1'190.40</b>		<b>2'616.90</b>		<b>1'294.40</b>	
<b>3222</b>	<b>Musique et théâtre</b>	<b>1'190.40</b>		<b>2'616.90</b>		<b>1'294.40</b>	
3222.3611.00	Participation aux dépenses du Conservatoire	690.40		2'116.90		1'194.40	
3222.3635.00	Participation - Ecoles de musique	500.00		500.00		100.00	
<b>329</b>	<b>Culture, non mentionné ailleurs</b>	<b>1'000.00</b>		<b>1'000.00</b>		<b>708.75</b>	
<b>3290</b>	<b>Culture, non mentionné ailleurs</b>	<b>1'000.00</b>		<b>1'000.00</b>		<b>708.75</b>	
3290.3000.00	Jetons de présences, commission animations, culturelle et seniors	1'000.00		1'000.00		708.75	
<b>34</b>	<b>SPORT ET LOISIRS</b>	<b>5'100.00</b>		<b>2'500.00</b>		<b>1'220.00</b>	
<b>341</b>	<b>Sport</b>	<b>5'100.00</b>		<b>2'500.00</b>		<b>1'220.00</b>	
<b>3410</b>	<b>Sport</b>	<b>5'100.00</b>		<b>2'500.00</b>		<b>1'220.00</b>	
3410.3636.00	Dons aux sociétés et associations locales	1'600.00		2'000.00		900.00	
3410.3636.01	Participations aux manifestations des sociétés locales	3'500.00		500.00		320.00	

**Budget par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>4</b>	<b>SANTÉ</b>	<b>254'877.25</b>	<b>1'500.00</b>	<b>248'642.45</b>	<b>1'500.00</b>	<b>235'023.20</b>	<b>1'118.00</b>
<b>41</b>	<b>Hôpitaux, établissements médico-sociaux</b>	<b>152'349.25</b>		<b>152'340.45</b>		<b>144'434.75</b>	
<b>411</b>	<b>Hôpitaux</b>	<b>10'717.55</b>		<b>9'385.75</b>		<b>9'455.45</b>	
<b>4110</b>	<b>Hôpitaux</b>	<b>10'717.55</b>		<b>9'385.75</b>		<b>9'455.45</b>	
4110.3611.00	Contribution aux coûts résiduels des soins	3'392.55		2'133.75		2'320.90	
4110.3612.00	Participation service ambulance & SMUR	7'325.00		7'252.00		7'134.55	
<b>412</b>	<b>Etablissements médico-sociaux et foyers pour perso</b>	<b>141'631.70</b>		<b>142'954.70</b>		<b>134'979.30</b>	
<b>4120</b>	<b>Établissement médico-social</b>	<b>141'631.70</b>		<b>142'954.70</b>		<b>134'979.30</b>	
4120.3612.01	Participation au home médicalisé	42'947.00		41'584.00		42'733.85	
4120.3631.00	Participation subvention frais accompagnement personnes âgées	98'684.70		101'370.70		92'245.45	
<b>42</b>	<b>Soins ambulatoires</b>	<b>97'528.00</b>		<b>91'102.00</b>		<b>84'383.95</b>	
<b>421</b>	<b>Soins ambulatoires</b>	<b>97'528.00</b>		<b>91'102.00</b>		<b>84'383.95</b>	
<b>4210</b>	<b>Soins ambulatoires</b>	<b>97'528.00</b>		<b>91'102.00</b>		<b>84'383.95</b>	
4210.3612.00	Soins à domicile et aide familiale	70'574.00		66'453.00		64'455.10	
4210.3612.01	Participation aux indemnités forfaitaires	26'954.00		24'649.00		19'928.85	
<b>43</b>	<b>Prévention</b>	<b>5'000.00</b>	<b>1'500.00</b>	<b>5'200.00</b>	<b>1'500.00</b>	<b>6'204.50</b>	<b>1'118.00</b>
<b>433</b>	<b>Service médical des écoles</b>	<b>5'000.00</b>	<b>1'500.00</b>	<b>5'200.00</b>	<b>1'500.00</b>	<b>6'204.50</b>	<b>1'118.00</b>
<b>4330</b>	<b>Service médical des écoles</b>	<b>5'000.00</b>	<b>1'500.00</b>	<b>5'200.00</b>	<b>1'500.00</b>	<b>6'204.50</b>	<b>1'118.00</b>
4330.3136.00	Service dentaire, visites médicales	3'000.00		1'500.00		2'583.60	
4330.3611.00	Part. indemnité infirmière scolaire			200.00			
4330.3611.01	Particip. coûts contrôles et soins dentaires scolaires	2'000.00		3'500.00		3'620.90	
4330.4260.00	Participation des parents aux frais dentaires		1'500.00		1'500.00		1'118.00

**Budget par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>5</b>	<b>PRÉVOYANCE SOCIALE</b>	<b>354'830.25</b>	<b>800.00</b>	<b>309'647.35</b>	<b>800.00</b>	<b>274'843.85</b>	<b>764.00</b>
<b>52</b>	<b>Invalidité</b>	<b>177'557.30</b>		<b>152'531.90</b>		<b>146'732.00</b>	
<b>522</b>	<b>Prestations complémentaires AI</b>	<b>18'698.00</b>					
<b>5220</b>	<b>Prestations complémentaires AI</b>	<b>18'698.00</b>					
5220.3631.00	Participation des communes au financement des prestations compl. AI (PAFE)	18'698.00					
<b>523</b>	<b>Institutions pour personnes handicapées et Inadapt</b>	<b>158'859.30</b>		<b>152'531.90</b>		<b>146'732.00</b>	
<b>5230</b>	<b>Institutions pour personnes handicapées et Inadapt</b>	<b>158'859.30</b>		<b>152'531.90</b>		<b>146'732.00</b>	
5230.3631.00	Part. cantonale aux institutions spécialisée et aux handicapés	158'859.30		152'531.90		146'732.00	
<b>53</b>	<b>Vielllesse et survivants</b>	<b>33'025.65</b>	<b>800.00</b>	<b>7'100.00</b>	<b>800.00</b>	<b>1'918.25</b>	<b>764.00</b>
<b>531</b>	<b>Assurance-vieillesse et survivants (AVS)</b>	<b>2'000.00</b>	<b>800.00</b>	<b>2'000.00</b>	<b>800.00</b>	<b>1'918.25</b>	<b>764.00</b>
<b>5310</b>	<b>Assurance-vieillesse et survivants (AVS)</b>	<b>2'000.00</b>	<b>800.00</b>	<b>2'000.00</b>	<b>800.00</b>	<b>1'918.25</b>	<b>764.00</b>
5310.3010.00	Participation aux assurances sociales	2'000.00		2'000.00		1'918.25	
5310.4611.00	Remboursement traitement agent AVS		800.00		800.00		764.00
<b>532</b>	<b>Prestations complémentaires AVS</b>	<b>25'925.65</b>					
<b>5320</b>	<b>Prestations complémentaires AVS</b>	<b>25'925.65</b>					
5320.3631.00	Participation au financement des prestations compl. AVS (PAFE)	25'925.65					
<b>535</b>	<b>Prestations de vieillesse</b>	<b>5'100.00</b>		<b>5'100.00</b>			
5350.3130.00	Convention avec Pro Senectute Fribourg	5'100.00		5'100.00			
<b>54</b>	<b>Famille et jeunesse</b>	<b>74'234.20</b>		<b>50'366.10</b>		<b>59'463.10</b>	
<b>541</b>	<b>Allocations familiales (AF)</b>	<b>3'234.20</b>		<b>3'086.10</b>		<b>2'774.30</b>	
<b>5410</b>	<b>Allocations familiales (AF)</b>	<b>3'234.20</b>		<b>3'086.10</b>		<b>2'774.30</b>	
5410.3631.00	Financement des AF pour personnes sans activité lucrative	3'234.20		3'086.10		2'774.30	
<b>545</b>	<b>Prestations aux familles</b>	<b>71'000.00</b>		<b>47'280.00</b>		<b>56'688.80</b>	
<b>5451</b>	<b>Structures d'accueil extrafamilial de jour</b>	<b>71'000.00</b>		<b>47'280.00</b>		<b>56'688.80</b>	
5451.3636.00	Subventions aux crèches et garderies (structure communale)	6'000.00		5'280.00		4'415.25	
5451.3636.01	Subventions pour l'Accueil familial de jour (structure communale)	56'000.00		33'000.00		46'107.95	
5451.3636.03	Subvention communale aux frais de garde (selon règlement)	9'000.00		9'000.00		6'165.60	
<b>55</b>	<b>Chômage</b>	<b>10'175.00</b>					

**Budget par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>55</b>	<b>Chômage</b>	<b>10'175.00</b>					
<b>559</b>	<b>Chômage non mentionné ailleurs</b>	<b>10'175.00</b>					
<b>5590</b>	<b>Chômage non mentionné ailleurs</b>	<b>10'175.00</b>					
5590.3631.00	Contribution des communes Fonds cantonal de l'emploi	10'175.00					
<b>57</b>	<b>Aide sociale et domaine de l'asile</b>	<b>59'838.10</b>		<b>99'649.35</b>		<b>66'730.50</b>	
<b>572</b>	<b>Aide matérielle</b>	<b>59'838.10</b>		<b>98'433.95</b>		<b>65'500.25</b>	
<b>5720</b>	<b>Aide matérielle</b>	<b>59'838.10</b>		<b>98'433.95</b>		<b>65'500.25</b>	
5720.3611.01	Part. aux avances s/contrib. d'entr. non récup.			3'429.00		3'002.15	
5720.3611.02	SASoc Frais de formation et système d'information électronique	208.20					
5720.3611.03	Part. fonds cantonal de l'emploi			9'700.00		9'620.00	
5720.3611.05	Part. Service de l'action sociale	2'643.90		840.95		784.40	
5720.3612.00	Part. Service social de la Broye	56'986.00		84'464.00		52'093.70	
<b>579</b>	<b>Assistance, non mentionnée ailleurs</b>			<b>1'215.40</b>		<b>1'230.25</b>	
<b>5790</b>	<b>Assistance, non mentionnée ailleurs</b>			<b>1'215.40</b>		<b>1'230.25</b>	
5790.3611.00	Aide aux victimes d'infraction			1'215.40		1'230.25	

**Budget par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>6</b>	<b>TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>	<b>143'125.00</b>	<b>13'900.00</b>	<b>122'985.00</b>	<b>1'900.00</b>	<b>120'696.95</b>	<b>1'793.20</b>
<b>61</b>	<b>Circulation routière</b>	<b>115'900.00</b>	<b>13'900.00</b>	<b>97'950.00</b>	<b>1'900.00</b>	<b>99'764.95</b>	<b>1'793.20</b>
<b>615</b>	<b>Routes communales</b>	<b>115'900.00</b>	<b>13'900.00</b>	<b>97'950.00</b>	<b>1'900.00</b>	<b>99'764.95</b>	<b>1'793.20</b>
<b>6150</b>	<b>Routes communales</b>	<b>115'900.00</b>	<b>13'900.00</b>	<b>97'950.00</b>	<b>1'900.00</b>	<b>99'764.95</b>	<b>1'793.20</b>
6150.3010.00	Salaires du personnel communal	3'000.00		2'500.00		3'000.00	
6150.3053.00	Cotisation Patronales à l'assurance accidents	50.00		50.00		26.60	
6150.3101.01	Poubelles déchets canins	500.00		500.00		489.05	
6150.3120.00	Eau, énergie, élimination déchets - Voie publique	4'000.00		3'500.00		4'700.00	
6150.3131.00	Etude modifications routières	15'000.00					
6150.3141.00	Entretien des routes et de l'éclairage	19'200.00		6'000.00		2'439.20	
6150.3141.01	Déblaiement, sablage et service hivernal	4'500.00		4'000.00		4'536.65	
6150.3141.02	Mandat de voirie - Entretien des routes	7'400.00		18'650.00		18'650.00	
6150.3151.00	Frais de véhicules et de machines					5'479.85	
6150.3300.10	Amortissements planifiés routes	62'250.00		62'750.00		60'443.60	
6150.4260.01	Participation de Gasser Ceramic		12'000.00				
6150.4260.02	Participation frais de déneigement		100.00		100.00		
6150.4260.03	Participation frais de balayage		1'800.00		1'800.00		1'793.20
<b>62</b>	<b>Transports publics</b>	<b>27'225.00</b>		<b>25'035.00</b>		<b>20'932.00</b>	
<b>621</b>	<b>Infrastructures de transports publics</b>	<b>4'909.00</b>		<b>4'607.00</b>		<b>4'457.00</b>	
<b>6210</b>	<b>Infrastructures de transports publics</b>	<b>4'909.00</b>		<b>4'607.00</b>		<b>4'457.00</b>	
6210.3611.00	Part. au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire	4'909.00		4'607.00		4'457.00	
<b>622</b>	<b>Trafic régional et agglomération</b>	<b>22'316.00</b>		<b>20'428.00</b>		<b>16'475.00</b>	
<b>6220</b>	<b>Trafic régional et agglomération</b>	<b>22'316.00</b>		<b>20'428.00</b>		<b>16'475.00</b>	
6220.3611.00	Part aux dépenses relatives au trafic régional	22'316.00		20'428.00		16'475.00	

**Budget par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>7</b>	<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TE</b>	<b>339'005.60</b>	<b>234'185.60</b>	<b>291'370.65</b>	<b>226'848.45</b>	<b>268'971.94</b>	<b>219'337.94</b>
71	Approvisionnement en eau	77'800.00	77'800.00	80'160.00	80'160.00	72'861.09	72'861.09
710	Approvisionnement en eau	77'800.00	77'800.00	80'160.00	80'160.00	72'861.09	72'861.09
<b>7101</b>	<b>Approvisionnement communal en eau</b>	<b>77'800.00</b>	<b>77'800.00</b>	<b>80'160.00</b>	<b>80'160.00</b>	<b>72'861.09</b>	<b>72'861.09</b>
7101.3105.00	Achats d'eau pour revente	32'000.00		40'000.00		21'297.85	
7101.3111.01	Achat de compteurs	1'500.00		1'500.00		516.70	
7101.3130.00	Frais d'analyse d'eau	2'000.00		2'500.00		12'360.69	
7101.3143.00	Entretien du réseau d'eau	6'000.00		13'950.00		10'127.25	
7101.3143.01	Mandat de voirie - Entretien du reseau d'eau	740.00		1'600.00		1'600.00	
7101.3300.31	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	12'150.00		12'110.00		12'111.15	
7101.3320.90	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles (PIEP)	2'400.00		8'500.00			
7101.3510.01	Attribution au financement spécial équilibre du compte (FSEC)	21'010.00				14'847.45	
7101.4240.00	Location des compteurs et abonnement fixe		17'800.00		17'500.00		17'188.45
7101.4240.02	Taxes d'utilisation (vente d'eau)		40'000.00		39'000.00		35'745.45
7101.4510.01	Prélèvement au financement spécial équilibre du compte FSEC				3'580.00		
7101.4660.40	Amortissement planifié des subventions d'investissements des entreprises publiques portées au passif		300.00		280.00		262.50
7101.4660.70	Amortissement planifié des subventions d'investissements des ménages privés portées au passif		19'700.00		19'800.00		19'664.69
<b>72</b>	<b>Traitement des eaux usées</b>	<b>96'385.60</b>	<b>96'385.60</b>	<b>89'688.45</b>	<b>89'688.45</b>	<b>86'713.25</b>	<b>86'713.25</b>
720	Traitement des eaux usées	96'385.60	96'385.60	89'688.45	89'688.45	86'713.25	86'713.25
<b>7201</b>	<b>Traitement communal des eaux usées</b>	<b>96'385.60</b>	<b>96'385.60</b>	<b>89'688.45</b>	<b>89'688.45</b>	<b>86'713.25</b>	<b>86'713.25</b>
7201.3143.00	Entretien des infrastructures	3'000.00		3'000.00			
7201.3143.01	Mandat de Voirie - Entretien du réseau d'eaux usées	740.00					
7201.3300.31	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	3'500.00		3'500.00		3'423.85	
7201.3610.01	Taxe fédéral eau usées (9.-/habitant)	4'900.00		4'700.00		4'662.00	
7201.3612.00	Participation aux frais de la STEP	77'674.60		55'829.90		59'169.05	
7201.3612.01	Participation AGMV constitution réserve évacuation des boues			18'200.00		18'200.00	
7201.3612.02	Participation à la STEP régionale (L'Eparse)	6'571.00		4'458.55		1'258.35	
7201.4240.02	Taxes d'utilisation		68'000.00		68'000.00		64'418.85
7201.4240.03	Participation taxe micro-polluants		4'800.00		4'700.00		4'662.00
7201.4510.01	Prélèvement au financement spécial équilibre du compte FSEC		10'385.60		3'888.45		4'536.61
7201.4660.70	Amortissement planifié des subventions d'investissements des ménages privés portées au passif		13'200.00		13'100.00		13'095.79

**Budget par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>73</b>	<b>Gestion des déchets</b>	<b>64'740.00</b>	<b>56'000.00</b>	<b>60'500.00</b>	<b>54'000.00</b>	<b>65'842.00</b>	<b>54'002.10</b>
<b>730</b>	<b>Gestion des déchets</b>	<b>64'740.00</b>	<b>56'000.00</b>	<b>60'500.00</b>	<b>54'000.00</b>	<b>65'842.00</b>	<b>54'002.10</b>
<b>7301</b>	<b>Gestion communale des déchets</b>	<b>64'740.00</b>	<b>56'000.00</b>	<b>60'500.00</b>	<b>54'000.00</b>	<b>65'842.00</b>	<b>54'002.10</b>
7301.3130.00	Frais de ramassage, décharge	22'000.00		19'500.00		21'285.60	
7301.3130.02	Mandat de voirie - Gestion des déchets	740.00		1'000.00		1'000.00	
7301.3612.00	Participation déchetterie de Grandcour	42'000.00		40'000.00		43'556.40	
7301.4210.00	Ventes de vignettes pour poubelles		25'000.00		25'000.00		23'766.80
7301.4240.01	Taxe d'utilisation		31'000.00		29'000.00		30'235.30
<b>74</b>	<b>Aménagements</b>	<b>50'100.00</b>		<b>10'872.20</b>		<b>8'708.70</b>	
<b>741</b>	<b>Corrections de cours d'eau</b>	<b>50'100.00</b>		<b>10'872.20</b>		<b>8'708.70</b>	
<b>7410</b>	<b>Corrections de cours d'eau</b>	<b>50'100.00</b>		<b>10'872.20</b>		<b>8'708.70</b>	
7410.3142.00	Entretien des ruisseaux par des tiers	5'000.00		5'000.00		4'645.20	
7410.3612.01	Participation à l'AIRPG (revitalisation de la Petite Glâne)	45'100.00		5'872.20		4'063.50	
<b>77</b>	<b>Protection de l'environnement, autres</b>	<b>4'480.00</b>		<b>1'850.00</b>		<b>1'850.00</b>	<b>3'669.00</b>
<b>771</b>	<b>Cimetières, crématoires</b>	<b>4'480.00</b>		<b>1'850.00</b>		<b>1'850.00</b>	<b>3'669.00</b>
<b>7710</b>	<b>Cimetière communal</b>	<b>4'480.00</b>		<b>1'850.00</b>		<b>1'850.00</b>	<b>3'669.00</b>
7710.3143.00	Entretien du cimetière	3'000.00					
7710.3143.01	Mandat de voirie - Entretien du cimetière	1'480.00		1'850.00		1'850.00	
7710.4240.00	Taxes d'inhumation, taxes entrée						1'200.00
7710.4260.00	Participation de tiers frais d'inhumations						2'469.00
<b>79</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>45'500.00</b>	<b>4'000.00</b>	<b>48'300.00</b>	<b>3'000.00</b>	<b>32'996.90</b>	<b>2'092.50</b>
<b>790</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>45'500.00</b>	<b>4'000.00</b>	<b>48'300.00</b>	<b>3'000.00</b>	<b>32'996.90</b>	<b>2'092.50</b>
<b>7900</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>45'500.00</b>	<b>4'000.00</b>	<b>48'300.00</b>	<b>3'000.00</b>	<b>32'996.90</b>	<b>2'092.50</b>
7900.3000.00	Jetons de présences, commission d'urbanisme	2'000.00		2'000.00		416.25	
7900.3130.00	Emoluments administratifs	500.00		500.00		986.70	
7900.3130.01	Part au Service technique intercommunal	35'000.00		28'000.00		23'942.90	
7900.3132.00	Honoraires des urbanistes	2'000.00		2'000.00			
7900.3132.02	Consultants, contrôle chantier, mise à jour SIT	3'000.00		2'800.00		2'096.50	
7900.3132.03	Maintenance SIT	3'000.00		3'000.00		3'225.65	
7900.3320.90	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles (PAL)			10'000.00		2'328.90	
7900.4210.00	Autorisation de construire		4'000.00		3'000.00		2'092.50

**Budget par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>8</b>	<b>ÉCONOMIE PUBLIQUE</b>	<b>2'000.00</b>		<b>6'500.00</b>	<b>12'000.00</b>	<b>1'494.00</b>	<b>19'868.38</b>
<b>82</b>	<b>Sylviculture</b>	<b>2'000.00</b>		<b>6'500.00</b>		<b>1'494.00</b>	
<b>820</b>	<b>Sylviculture</b>	<b>2'000.00</b>		<b>6'500.00</b>		<b>1'494.00</b>	
<b>8200</b>	<b>Domaine forestier communal</b>	<b>2'000.00</b>		<b>6'500.00</b>		<b>1'494.00</b>	
8200.3145.00	Entretien des chemins et aménagements forestier	500.00		5'000.00			
8200.3635.00	Participation Groupement forestier Broye Vully	1'500.00		1'500.00		1'494.00	
<b>89</b>	<b>Autres exploitations artisanales</b>				<b>12'000.00</b>		<b>19'868.38</b>
<b>890</b>	<b>Autres exploitations artisanales</b>				<b>12'000.00</b>		<b>19'868.38</b>
<b>8900</b>	<b>Autres exploitations artisanales</b>				<b>12'000.00</b>		<b>19'868.38</b>
8900.4120.00	Glaisière Gasser Ceramic				12'000.00		19'868.38

**Budget par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>9</b>	<b>FINANCES ET IMPÔTS</b>	<b>34'160.00</b>	<b>1'971'556.10</b>	<b>42'020.00</b>	<b>1'851'455.10</b>	<b>34'808.15</b>	<b>1'948'676.38</b>
<b>91</b>	<b>Impôts</b>	<b>20'000.00</b>	<b>1'569'000.00</b>	<b>25'000.00</b>	<b>1'456'320.00</b>	<b>20'479.60</b>	<b>1'558'093.15</b>
<b>910</b>	<b>Impôts</b>	<b>20'000.00</b>	<b>1'569'000.00</b>	<b>25'000.00</b>	<b>1'456'320.00</b>	<b>20'479.60</b>	<b>1'558'093.15</b>
<b>9100</b>	<b>Impôts communaux ordinaires</b>	<b>20'000.00</b>	<b>1'311'000.00</b>	<b>25'000.00</b>	<b>1'192'700.00</b>	<b>20'479.60</b>	<b>1'232'639.25</b>
9100.3180.00	Réévaluations sur créances					5'000.00	
9100.3181.00	Pertes sur créances effectives	20'000.00		25'000.00		15'479.60	
9100.4000.00	Impôts sur le revenu des personnes physiques		1'120'000.00		1'023'700.00		901'809.40
9100.4000.10	Impôts sur le revenu des personnes physiques - années précédentes						169'766.35
9100.4000.30	Impôts sur les prestations en capital		17'000.00		17'700.00		13'738.90
9100.4001.00	Impôts sur la fortune des personnes physiques		85'000.00		89'800.00		53'674.55
9100.4001.10	Impôts sur la fortune des personnes physiques - années précédentes						11'297.60
9100.4002.00	Impôt à la source		34'000.00		32'900.00		38'195.70
9100.4010.00	Impôt sur le bénéfice des personnes morales		50'000.00		25'800.00		34'664.70
9100.4010.10	Impôts sur le bénéfice des personnes morales - années précédentes						6'581.00
9100.4011.00	Impôt sur le capital des personnes morales		5'000.00		2'800.00		2'508.45
9100.4011.10	Impôt sur le capital des personnes morales - années précédentes						402.60
<b>9101</b>	<b>Impôts communaux spéciaux</b>		<b>258'000.00</b>		<b>263'620.00</b>		<b>325'453.90</b>
9101.4021.00	Contribution immobilière		165'000.00		145'800.00		163'778.40
9101.4022.00	Impôt sur les gains immobiliers et les plus-values		40'000.00		49'400.00		8'874.90
9101.4023.00	Impôt sur les mutations		50'000.00		65'420.00		150'150.60
9101.4033.00	Impôt sur les chiens		3'000.00		3'000.00		2'650.00
<b>93</b>	<b>Péréquation financière intercommunale</b>		<b>145'735.00</b>		<b>143'795.00</b>		<b>135'026.00</b>
<b>930</b>	<b>Péréquation financière intercommunale</b>		<b>145'735.00</b>		<b>143'795.00</b>		<b>135'026.00</b>
<b>9300</b>	<b>Péréquation financière intercommunale</b>		<b>145'735.00</b>		<b>143'795.00</b>		<b>135'026.00</b>
9300.4621.00	Attribution de la péréquation des besoins		17'280.00		16'486.00		13'838.00
9300.4622.00	Attribution de la péréquation des ressources		128'455.00		127'309.00		121'188.00
<b>95</b>	<b>Part aux recettes sans affectation, autres</b>	<b>1'160.00</b>	<b>46'300.00</b>	<b>1'020.00</b>	<b>40'900.00</b>	<b>1'065.90</b>	<b>42'636.90</b>
<b>950</b>	<b>Part aux recettes sans affectation, autres</b>	<b>1'160.00</b>	<b>46'300.00</b>	<b>1'020.00</b>	<b>40'900.00</b>	<b>1'065.90</b>	<b>42'636.90</b>
<b>9500</b>	<b>Part aux recettes sans affectation, autres</b>	<b>1'160.00</b>	<b>46'300.00</b>	<b>1'020.00</b>	<b>40'900.00</b>	<b>1'065.90</b>	<b>42'636.90</b>
9500.3130.00	Provision d'encaissement pour impôts sur les véhicules à moteur	1'160.00		1'020.00		1'065.90	
9500.4601.00	Part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur		46'300.00		40'900.00		42'636.90
<b>96</b>	<b>Administration de la fortune et de la dette</b>	<b>13'000.00</b>	<b>22'900.00</b>	<b>16'000.00</b>	<b>22'819.00</b>	<b>13'262.65</b>	<b>25'284.10</b>

**Budget par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>96</b>	<b>Administration de la fortune et de la dette</b>	<b>13'000.00</b>	<b>22'900.00</b>	<b>16'000.00</b>	<b>22'819.00</b>	<b>13'262.65</b>	<b>25'284.10</b>
<b>961</b>	<b>Intérêts</b>	<b>13'000.00</b>	<b>6'200.00</b>	<b>16'000.00</b>	<b>6'200.00</b>	<b>13'262.65</b>	<b>8'390.10</b>
<b>9610</b>	<b>Intérêts</b>	<b>13'000.00</b>	<b>6'200.00</b>	<b>16'000.00</b>	<b>6'200.00</b>	<b>13'262.65</b>	<b>8'390.10</b>
9610.3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers et c/c	13'000.00		16'000.00		13'262.65	
9610.4400.00	Intérêts des liquidités						52.09
9610.4401.00	Intérêts des créances et comptes courants						38.14
9610.4402.00	Intérêts des placements financiers et impôts anticipés		200.00		200.00		383.57
9610.4499.00	Intérêts sur impôts impayés		6'000.00		6'000.00		7'916.30
<b>963</b>	<b>Immeubles du patrimoine financier</b>		<b>16'700.00</b>		<b>16'619.00</b>		<b>16'894.00</b>
<b>9630</b>	<b>Immeubles du patrimoine financier</b>		<b>16'700.00</b>		<b>16'619.00</b>		<b>16'894.00</b>
9630.4430.02	Revenus locatif du domaine agricole communal		16'700.00		16'619.00		16'894.00
<b>97</b>	<b>Redistributions</b>		<b>100.00</b>		<b>100.00</b>		<b>115.15</b>
<b>971</b>	<b>Redistributions liées à la taxe sur le CO2</b>		<b>100.00</b>		<b>100.00</b>		<b>115.15</b>
<b>9710</b>	<b>Redistributions liées à la taxe sur le CO2</b>		<b>100.00</b>		<b>100.00</b>		<b>115.15</b>
9710.4699.00	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		100.00		100.00		115.15
<b>99</b>	<b>Postes non ventilables</b>		<b>187'521.10</b>		<b>187'521.10</b>		<b>187'521.08</b>
<b>990</b>	<b>Postes non ventilables</b>		<b>187'521.10</b>		<b>187'521.10</b>		<b>187'521.08</b>
<b>9900</b>	<b>Postes non ventilables</b>		<b>187'521.10</b>		<b>187'521.10</b>		<b>187'521.08</b>
9900.4895.00	Prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA		187'521.10		187'521.10		187'521.08



**Investissement budget par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>			<b>65'000.00</b>			
<b>02</b>	<b>Services généraux</b>			<b>65'000.00</b>			
<b>022</b>	<b>Services généraux, autres</b>			<b>65'000.00</b>			
<b>0220</b>	<b>Services généraux, autres</b>			<b>65'000.00</b>			
0220.5200.00	Solution informatique			65'000.00			

**Investissement budget par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
<b>2</b>	<b>FORMATION</b>					<b>27'291.60-</b>	
<b>21</b>	<b>Scolarité obligatoire</b>					<b>27'291.60-</b>	
<b>212</b>	<b>Ecole primaire II</b>					<b>27'291.60-</b>	
<b>2120</b>	<b>Ecole primaire II</b>					<b>27'291.60-</b>	
2120.5140.00	Installation salle de classe container					27'291.60-	

**Investissement budget par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
<b>6</b>	<b>TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>	<b>110'000.00</b>		<b>35'000.00</b>		<b>31'300.35</b>	
<b>61</b>	<b>Circulation routière</b>	<b>110'000.00</b>		<b>35'000.00</b>		<b>31'300.35</b>	
<b>615</b>	<b>Routes communales</b>	<b>110'000.00</b>		<b>35'000.00</b>		<b>31'300.35</b>	
<b>6150</b>	<b>Routes communales</b>	<b>110'000.00</b>		<b>35'000.00</b>		<b>31'300.35</b>	
6150.5010.00	Eclairage public / remplacement luminaires	110'000.00					
6150.5010.04	Travaux et réfections des routes communales			35'000.00		31'300.35	

**Investissement budget par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
<b>7</b>	<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TE</b>						<b>3'000.00</b>
<b>71</b>	<b>Approvisionnement en eau</b>						<b>500.00</b>
<b>710</b>	<b>Approvisionnement en eau</b>						<b>500.00</b>
<b>7101</b>	<b>Approvisionnement communal en eau</b>						<b>500.00</b>
7101.6370.00	Taxes de raccordement de ménages privés						500.00
<b>72</b>	<b>Traitement des eaux usées</b>						<b>2'500.00</b>
<b>720</b>	<b>Traitement des eaux usées</b>						<b>2'500.00</b>
<b>7201</b>	<b>Traitement communal des eaux usées</b>						<b>2'500.00</b>
7201.6370.00	Taxes de raccordement de ménages privés						2'500.00

**Investissement budget par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
<b>9</b>	<b>FINANCES ET IMPÔTS</b>					<b>30'291.60</b>	<b>31'300.35</b>
<b>99</b>	<b>Postes non ventilables</b>					<b>30'291.60</b>	<b>31'300.35</b>
<b>999</b>	<b>Clôture</b>					<b>30'291.60</b>	<b>31'300.35</b>
<b>9990</b>	<b>Clôture</b>					<b>30'291.60</b>	<b>31'300.35</b>
9990.5900.00	Report de recettes au bilan					30'291.60	
9990.6900.00	Report de dépenses au bilan						31'300.35

**Investissement budget par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
	<i>Total dépenses</i>	<b>110'000.00</b>		<b>100'000.00</b>		<b>34'300.35</b>	
	<i>Total recettes</i>						<b>34'300.35</b>
	<i>Excédent dépenses</i>	<b>110'000.00</b>		<b>100'000.00</b>			
	<i>Excédent recettes</i>						

## **Procès-verbal de la commission financière de la Commune de Vallon**

**Objet : examen du budget 2026**

**Etaient présents pour examiner le budget 2026 à la séance du 26 novembre 2025 :**

**Mesdames :** Jessica Bourgeois, Boursière communale  
Déborah Moser – Membre de la commission financière

**Messieurs :** Stéphane Vessaz, Vice-Syndic  
Gilles Vullièrme, Conseiller communal responsable des finances  
Vincent Léchenne, Président de la commission financière  
Eric Schluechter, Vice-président de la commission financière  
Pierre-André Fragnière, Secrétaire de la commission financière  
Thierry Roth, Membre de la commission financière

### **BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Sur la base des documents explicatifs transmis au préalable par la Boursière communale, nous revoiyons les principales évolutions apportées au budget 2026. Celles-ci sont comparées avec le budget 2025 et, dans une moindre mesure, avec les comptes 2024. Les remarques suivantes ont été formulées :

#### **Chapitre : Administration**

Le budget 2026 montre une augmentation de charges d'environ CHF 57'000 expliquée en partie par des travaux d'entretiens importants de la Chaumière. Ces travaux comprennent le remplacement du lave-vaisselle professionnel pour CHF 12'650 (montant prévu uniquement si la réparation en cours d'évaluation n'est pas réalisable), du système Hifi défectueux pour CHF 6'000 et une réparation des infiltrations d'eau pour CHF 10'000. En outre, une nouvelle répartition des charges en lien avec le mandat de voirie impacte le compte « Administration » pour CHF 18'500 mais n'a aucune influence sur le budget de fonctionnement. Le montant forfaitaire en faveur de la Commune de Gletterens est maintenu à CHF 37'000.

Un autre point important à signaler est la diminution du taux d'activité de la secrétaire communale qui passe de 60 % à 50 %. Ce changement a été intégré sur demande de la secrétaire, après analyse et validation de la charge de travail par le Conseil communal.

### **Chapitre : Ordre et sécurité publics, défense**

Pour ce chapitre, on constate une augmentation des charges d'environ CH 16'000 principalement liées à la participation aux frais de service tuteur officiel et aux frais de curatelles.

### **Chapitre : Formation**

Le budget pour le chapitre « Formation » reste stable malgré l'augmentation du poste lié aux frais de matériel de bureau et fourniture scolaire de CHF 13'500 et du poste lié à la participation aux transports scolaires de CHF 5'000. En contrepartie, on constate une diminution des charges pour le poste lié à l'entretien et frais de bâtiments Ecole de CHF 13'000 et le poste lié à l'accueil extra-scolaire de CHF 6'000.- correspondant au montant de la subvention qui sera octroyée.

### **Chapitre : Prévoyance**

Pour ce chapitre nous constatons une augmentation des charges d'environ CHF 45'000. En partie dues aux nouvelles charges liées suivantes : participation des communes au financement des prestations complémentaires AI pour environ CHF 18'700 et participation des communes au financement des prestations complémentaires AVS pour environ CHF 26'000. Ces nouvelles charges liées font partie du nouveau plan d'assainissement des finances du canton de Fribourg (PAFE). En outre, il est important de préciser que le budget lié à la subvention de l'accueil familial de jour augmente également pour un montant de CHF 23'000. Cette évolution des charges s'explique par l'augmentation de la fréquentation.

### **Chapitre : Trafic et télécommunications**

Une augmentation du budget d'environ CHF 20'000 est prévue pour ce chapitre. Elle intègre les travaux suivants : la remise en état du Chemin du Laret, l'installation d'un panneau de signalisation 30km/h (Galicet), le remplacement de l'éclairage pour l'église et le cédez-le passage de la Chaumière pour montant de CHF 13'200.

### **Chapitre : Protection de l'environnement et aménagement du territoire**

Pour ce chapitre on remarque une augmentation du budget de CHF 47'000. En grande partie due aux travaux de revitalisation de la Petite Glâne qui auront lieu en 2026 ainsi qu'à la participation à l'association « AIRPG », pour un montant d'environ CHF 45'000.

### **Chapitre : Finances et impôts**

Les montants retenus dans les différents postes d'impôts correspondent aux chiffres communiqués par le département des communes et intègrent comme préalablement communiqué une augmentation du taux fiscal de 5 points. Ils sont adaptés à la capacité contributive de notre population. Nous observons ainsi par rapport au budget de l'année précédente des augmentations de recette pour les impôts d'environ CHF 120'000.

**Enfin, la récapitulation du budget de fonctionnement révèle une perte d'environ CHF 95'000.**

## **BUDGET D'INVESTISSEMENT**

Le budget d'investissement tel qu'il nous a été présenté, prévoit des dépenses d'investissement pour l'année 2026 de CHF 110'000. Ces dernières concernent la rénovation du système d'éclairage public qui avait déjà été intégré et ensuite retiré du budget pour l'année 2025 pour un montant de CHF 130'000.-. Le groupe de travail des routes communales a été consulté et plusieurs variantes ont été étudiées sans succès. Finalement le groupe de travail a accepté l'investissement pour le changement des têtes de luminaires.

En conclusion la commission financière vous recommande d'accepter les budgets de fonctionnement et d'investissements 2026 tels qu'ils vous ont été présentés.

Nous félicitons le Conseil communal et notre boursière pour la saine gestion des affaires communales, pour leur disponibilité et la clarté des renseignements fournis.

Vallon, le 30.11.2025

Le vice-Président :



Eric Schluechter

Le Président :



Vincent Lechenne

**COMMUNE DE VALLON**  
**ADOPTION DU BUDGET 2026**  
(art. 87 à 91 et 97 LCo)

Le conseil communal, ayant adopté le budget, le soumet à l'assemblée communale.

Vallon, le 16 décembre 2025

Le Secrétaire / La Secrétaire

.....  
*[Signature]*



Le Syndic / La Syndique

.....  
*I. Guerry*

La commission financière, ayant examiné le budget, le préavise favorablement et propose à l'assemblée communale de l'adopter.

Vallon, le 16 décembre 2025

Le Président / La Présidente

.....  
*[Signature]*

L'assemblée communale, ayant pris connaissance du rapport de la commission financière, adopte le budget.

Vallon, le 16 décembre 2025

Le Secrétaire / La Secrétaire

.....  
*[Signature]*



Le Syndic / La Syndique

.....  
*I. Guerry*

**Procès-verbal de la commission financière de  
la Commune de Vallon 30.11.2025 – nouveau règlement du cimetière**

Le Conseil communal nous a transmis par mail, en date du 11 novembre 2025, le nouveau règlement du cimetière qui a été révisé à la suite des commentaires émis lors de l'assemblée communale du mois de décembre 2024, préavis des services cantonaux concernés et du département de la Confédération en charge de la surveillance des prix.

Ce nouveau règlement annule et remplace celui datant du 19 juin 1987.

En conclusion la commission financière vous recommande d'accepter le nouveau règlement du cimetière 2025.

Vallon, le 30.11.2025

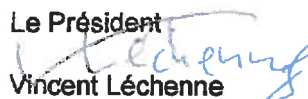
Le vice-Président :

Eric Schluechter



Le Président

Vincent Léchenne



**Procès-verbal de la commission financière de  
la Commune de Vallon 30.11.2025 – garantie de location et soutien  
financier pour la nouvelle Crèche de la Clairière à Saint-Aubin.**

Le Conseil communal nous a informé, lors de l'assemblée de la commission financière du 26 novembre dernier, que la Commune de Vallon souhaite apporter son soutien à la nouvelle crèche de la Clairière qui ouvrira en 2026 à Saint-Aubin.

Pour rappel, le soutien financier demandé pour la Commune de Vallon implique une prise en charge complémentaire de loyer de CHF 2'220.- par an sur 5 ans à fonds perdus, une participation à l'investissement de base pour environ CHF 2'750.- sous forme de prêt sans intérêt ainsi qu'un cautionnement d'un montant de CHF 16'500.- lié aux travaux demandés par le propriétaire du bâtiment. Cette caution serait prélevée uniquement en cas d'arrêt d'activité prématuré de la Crèche dans les 5 ans après son ouverture.

Comme déjà communiqué par le conseil communal, une convention entre la Crèche et chaque commune partenaire, précisera les modalités du soutien financier, la priorité d'accueil accordée aux familles et entreprises dans ces communes ainsi que les tarifs appliqués et les conditions d'octroi des subventions. A ce jour, les conventions n'ont pas encore été rédigées et donc aucun projet de convention n'a été présenté à la commission financière.

Etant donné l'impact financier limité pour la Commune ainsi que l'intérêt de pouvoir disposer de places d'accueil supplémentaires, la commission financière émet un préavis positif concernant les montants à investir dans le projet et le montant du cautionnement en cas d'arrêt d'activité prématuré de la Crèche.

Néanmoins, vu qu'aucune convention ne lui a été présentée, la commission financière émet une réserve concernant les garanties pour la commune, à savoir la récupération des fonds investis ainsi que la priorité d'accueil accordée aux familles et entreprises de notre commune. Elle recommande au Conseil communal de privilégier une avance de fonds qui pourrait être récupérée à terme au lieu d'un soutien à fonds perdus. Elle demande également un droit de regard sur la convention qui sera établie entre la Crèche et la commune de Vallon, afin de mesurer si la prestation proposée à la Commune est suffisante en contrepartie des fonds investis dans le projet.

Vallon, le 30.11.2025

Le vice-Président :

Eric Schluechter



Le Président :

Vincent Léchenne

